

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 22 mai 2017	Séance du jeudi 18 mai 2017 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : La Cheffe du service Gestion des Assemblées, Valérie LESOUEF
--	--	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 18 mai 2017 à 18h00 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 30/03/17

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Mme Catherine BARTHELET comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 30/03/17.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 88

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R. 6.1 - Approbation du PLU de Deluz

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 6.2 - Mise en œuvre de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 24 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les éléments du présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86 Contre : 0
Abstentions : 24 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Nouvelle organisation du Département Urbanisme et Grands Projets Urbains intégrant la mise en œuvre de la compétence du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 24 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le transfert de la Direction Urbanisme Projets Planification à la CAGB,
- se prononce favorablement sur le transfert ou la création des postes liés à la mise en œuvre de la compétence PLUi, sur la création des quinze postes liés au droit d'option des agents et sur l'évolution du calibrage de huit postes,
- se prononce favorablement sur l'ajustement de la liste des emplois permanents en conséquence,
- se prononce favorablement sur le projet de convention de mise à disposition,
- autorise Monsieur le Premier Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86 Contre : 0
Abstentions : 24 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.2 - Création du PC sécurité-sûreté auprès de la Direction Parc Automobile et Logistique

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création du poste de responsable du PC sécurité sûreté, relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise au sein de la direction Parc Automobile et Logistique,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0
Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.3 - Règlement du compte épargne temps

A l'unanimité des suffrages exprimés, 4 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve le nouveau règlement du compte épargne-temps, joint ci-après et intégrant les évolutions indiquées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce règlement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106 Contre : 0
Abstentions : 4 Ne prennent pas part au vote : 0

Finances

↳ R. 1.1.1 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières par la CAGB - Année 2016

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières de 2016 par la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution de gestion de la paie, des carrières et autres domaines RH - Autorisation de signature du marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché « Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution de gestion de la paie, des carrières et autres domaines RH » attribué par la commission d'appel d'offre du 13/04/2017 à la société BERGER-LEVRAULT pour un montant de 469 306,80 € TTC.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 110 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 7.2 - Marché de fourniture de service d'hébergement de baies informatiques dans un Datacenter - Autorisation de lancement et de signature

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché « Fourniture de service d'hébergement de baies informatiques dans un Datacenter »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec l'entreprise déclarée attributaire par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 110 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - Déclaration de projet d'une liaison modes doux reliant les Prés de Vaux à la commune de Chalezeule

A l'unanimité des suffrages, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- déclare l'intérêt général du projet et confirmer l'intention de réaliser la liaison modes doux reliant les Prés de Vaux à la Commune de Chalezeule, lequel sera rendu compatible avec le PLU de Chalezeule,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter de Monsieur le Préfet l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du projet valant mise en compatibilité du PLU de Chalezeule,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter de Monsieur le Préfet l'arrêté de Déclaration de cessibilité des biens indispensables à la réalisation du projet,
- indique que la présente déclaration de projet sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité et publiée dans les formes prescrites notamment l'article R. 126-1 du code de l'environnement,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 109 Contre : 0
Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.2 - Marché d'affrètement - Autorisation de lancement et de signature

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, d'une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur un marché d'affrètement pour la desserte des 69 communes périurbaines du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

*Pour : 110 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0*

↳ R. 2.3 - Règles d'accès aux aménagements de transport routier du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de règlement d'accès aux gares routières de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon annexé au présent rapport,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - Dispositif émergence - Poste CitéLab1

Mme C. COMTE-DELEUZE et MM. A. BLESSEMAILLE et M. FELT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 38 000 € au titre du solde du CitéLab 1 pour la période courant de janvier à août 2017 (avenant 3 en annexe 1)
- se prononce favorablement sur le cofinancement du poste CitéLab 1 à compter du 1er septembre 2017 pour une nouvelle durée de 3 ans dans les conditions consignées dans la convention passée avec BGE (Annexe 3 au rapport),
- approuve le versement d'une subvention à BGE FC de 49 000 € au titre de l'année 1 (1er septembre 2017 à 31 août 2018).
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 à la convention en vigueur jusqu'au 31 août 2017, ainsi que la nouvelle convention couvrant à compter du 1er septembre 2017 pour 3 ans.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 3.2 - Centre d'affaires des Auxons - Demande de subventions

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN(2), B. GAVIGNET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de centre d'affaires des Auxons et sur son plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les financements auprès des partenaires identifiés ci-dessus ainsi que d'autres partenaires éventuels.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

↳ R. 3.3 - FRI2 – Soutien aux projets des sociétés STATICE, AR ELECTRONIQUE et FRECNYSYS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société STATICE, 33 000 € à l'égard de la société AR ELECTRONIQUE et 28 000 € à l'égard de la société FRECNYSYS.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à ces trois aides.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.4 - FIE - Aide au loyer à AERIS GROUP

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à AERIS Group une aide de 38 112 € pour réaliser son projet d'implantation à Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.5 - FIE - Aide au loyer à SNDR Evolution

M. M. FELT, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à SNDR Evolution une aide de 33 000 € pour réaliser son projet de développement à Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1

↳ R. 3.6 - FIE - Aide à la société TRENDY ELEMENTS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue à la SASU TRENDY ELEMENTS via la SedD une aide de 52 500 € pour réaliser son projet de développement sur la technopole TEMIS à Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée et des emplois associés à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°04 : Développement durable

↳ R. 4.1 - Adhésion à l'association AMORCE au titre de la compétence Energie

Mmes F. PRESSE(2), C. THIEBAUT et A. VIGNOT et MM. JM. BOUSSET(2), F. LOPEZ et G. GALLIOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.
A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la nouvelle adhésion et la nouvelle cotisation du Grand Besançon à l'association AMORCE pour la compétence ENERGIE.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 8

↳ R. 4.2 - Fonds "Centres de village" - Attribution de fonds de concours aux communes de Beure, Dannemarie-sur-Crête, Pirey et Pouilley-les-Vignes

MM. JM. BOUSSET(2), P. CHANEY, G. GALLIOT et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours :
 - d'un montant de 60 000 € à la commune de Beure, pour la sécurisation de la traversée du village, correspondant à 50 % du montant des études et à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
 - d'un montant de 60 000 € à la commune de Dannemarie-sur-Crête, pour la requalification du quartier de l'Eglise, correspondant à 50 % du montant des études et à 33 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
 - d'un montant de 18 856 € à la commune de Pirey, pour la réhabilitation du centre-bourg, correspondant à 50 % du montant des études et à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
 - d'un montant de 10 237 € à la commune de Pouilley-les-Vignes, pour la sécurisation des déplacements piétons et 2 roues (rue de l'Eglise), correspondant à 50 % du montant des études et à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

↳ R. 4.3 - Evolution du cadre d'application du fonds "Isolation et énergies pour les communes"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la modification du cadre d'application du fonds « Isolation et énergies pour les communes »,
- autorise un taux d'aide maximum apporté par des personnes publiques à la commune de 80 % avec un reste à charge de 20 %.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.4 - Fonds " Isolation et énergies pour les communes " - Attribution de fonds de concours aux communes d'Amagney, Audeux, La Chevillotte, Le Gratteris et Osselle-Routelle

Mmes F. GALLIOU, A. OLSZAK et MM. D. CUCHE, T. JAVAUX, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes d'Amagney, Audeux, La Chevillotte, Le Gratteris et Osselle-Routelle,
- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours d'un montant de :
 - 2 617 € à la commune d'Amagney, pour la rénovation thermique du logement communal locatif,
 - 1 220 € à la commune d'Audeux, pour la mise en place d'équipements de sécurisation dans le cadre de l'extinction de l'éclairage public,
 - 1 334 € à la commune La Chevillotte, pour le remplacement de portes et fenêtres de la mairie,
 - 378 € à la commune Le Gratteris, pour la mise en place d'équipements de sécurisation dans le cadre de l'extinction de l'éclairage public,
 - 2 115 € à la commune d'Osselle-Routelle, pour le changement de porte et fenêtres pour le bâtiment de la mairie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

↳ R. 4.5 - Zéro pesticide - Plans de désherbage communaux - Bilan de la première démarche engagée et lancement d'une nouvelle opération

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du bilan de la première opération « Zéro pesticide – Plans de désherbage communaux » réalisée en partenariat avec 18 communes du Grand Besançon,
- valide le principe de renouveler l'opération auprès de 20 communes, approuver le plan prévisionnel de financement et solliciter l'Agence de l'eau pour un accompagnement financier,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la formalisation du partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.6 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National Observatoire Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Programme de travail 2017

Mmes F. PRESSE(2), K. ROCHDI et A. VIGNOT et M. D. HUOT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le programme de travail et sur l'attribution, pour sa réalisation, d'une subvention de 29 500 € au CBN en 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant 2017 à la convention-cadre 2016-2020.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

↳ R. 4.7 - Avenant à la convention entre le Grand Besançon et Eco Folio

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur cet avenant à la convention Ecofolio,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'adhésion et tout acte y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.8 - Avenant à la convention entre le Grand Besançon et Eco TLC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention avec Eco TLC,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tous les actes afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.9 - Marché de fournitures, d'installation et maintenance d'ordinateurs de bord et de système d'identification sur les bennes à ordures ménagères, permettant l'intégration et la transmission des données à distance, avec fourniture et installation de système de pesée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une procédure de consultation pour le marché de fournitures, d'installation et maintenance d'ordinateurs de bord et de système d'identification sur les bennes à ordures ménagères, permettant l'intégration et la transmission des données à distance avec fourniture et installation de système pesée,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Aire d'accueil de Saône - Processus de régularisation progressive de l'occupation de 3 familles

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette première étape de régularisation du stationnement de 3 ménages sur l'aire de Saône.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.2 - Protocole de préfiguration du NPNRU - Reconstitution de l'offre par GBH

Mmes D. POISSENOT(2) et K. ROCHDI et MM. F. ALLEMANN, P. CURIE,

et B. GAVIGNET conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention entre le Grand Besançon et Grand Besançon Habitat et le versement d'une subvention de 74 455 € à Grand Besançon Habitat
- autorise M. le Président ou son représentant, à signer une convention avec GBH ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

↳ R. 5.3 - Avenants pour l'année 2017 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - l'avenant à la délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre pour l'année 2017,
 - l'avenant à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé pour l'année 2017,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces avenants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.4 - Programmation de droit commun 2017 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

Mme M. LEMERCIER et M. B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les demandes d'agrément et de financements déposées par Habitat 25 pour un montant total de 21 304 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2017,
- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination d'Habitat 25 pour un montant total de 62 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

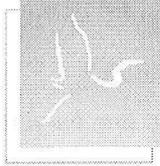
Questions diverses

↳ R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 mai 2017

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	12
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Conseil du 30/03/17	12
Commission n°06 : Aménagement et coopérations	12
Rapport n°6.1 - Approbation du PLU de Deluz	12
Rapport n°6.2 - Mise en œuvre de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)	13
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	23
Ressources humaines	23
Rapport n°1.2.1 - Nouvelle organisation du Département Urbanisme et Grands Projets Urbains intégrant la mise en œuvre de la compétence du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)	23
Rapport n°1.2.2 - Création du PC sécurité-sûreté auprès de la Direction Parc Automobile et Logistique	23
Rapport n°1.2.3 - Règlement du compte épargne temps	23
Finances	23
Rapport n°1.1.1 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières par la CAGB - Année 2016	23
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	24
Rapport n°7.1 - Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution de gestion de la paie, des carrières et autres domaines RH - Autorisation de signature du marché	24
Rapport n°7.2 - Marché de fourniture de service d'hébergement de baies informatiques dans un Datacenter - Autorisation de lancement et de signature	24
Commission n°02 : Mobilités	24
Rapport n°2.1 - Déclaration de projet d'une liaison mode doux reliant les Prés de Vaux à la commune de Chalezeule	24
Rapport n°2.2 - Marché d'affrètement - Autorisation de lancement et de signature	25
Rapport n°2.3 - Règles d'accès aux aménagements de transport routier du Grand Besançon	28
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	28
Rapport n°3.1 - Dispositif émergence - Poste CitéLab1	28
Rapport n°3.2 - Centre d'affaires des Auxons - Demande de subventions	28
Rapport n°3.3 - FRI2 - Soutien aux projets des sociétés STATICE, AR ELECTRONIQUE et FRECNYSYS	32

Rapport n°3.4 - FIE - Aide au loyer à AERIS GROUP _____	33
Rapport n°3.5 - FIE - Aide au loyer à SNDR Évolution _____	33
Rapport n°3.6 - FIE - Aide à la société TRENDY ÉLÉMENTS _____	33
Commission n°04 : Développement durable _____	33
Rapport n°4.1 - Adhésion à l'association AMORCE au titre de la compétence Énergie _____	33
Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes de Beure, Dannemarie-sur-Crète, Pirey et Pouilley-les-Vignes _____	34
Rapport n°4.3 - Évolution du cadre d'application du fonds « Isolation et énergies pour les communes » _____	34
Rapport n°4.4 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes d'Amagney, Audeux, La Chevillotte, Le Gratteris et Osselle-Routelle ____	34
Rapport n°4.5 - Zéro pesticide - Plans de désherbage communaux - Bilan de la première démarche engagée et lancement d'une nouvelle opération _____	34
Rapport n°4.6 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National Observatoire Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Programme de travail 2017 _____	34
Rapport n°4.7 - Avenant à la convention entre le Grand Besançon et Éco Folio _____	35
Rapport n°4.8 - Avenant à la convention entre le Grand Besançon et Éco TLC _____	35
Rapport n°4.9 - Marché de fournitures, d'installation et maintenance d'ordinateurs de bord et de système d'identification sur les bennes à ordures ménagères, permettant l'intégration et la transmission des données à distance, avec fourniture et installation de système de pesée _____	35
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage _____	35
Rapport n°5.1 - Aire d'accueil de Saône - Processus de régularisation progressive de l'occupation de 3 familles _____	35
Rapport n°5.2 - Protocole de préfiguration du NPNRU - Reconstitution de l'offre par GBH _____	35
Rapport n°5.3 - Avenants pour l'année 2017 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre _____	36
Rapport n°5.4 - Programmation de droit commun 2017 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics _____	36
Questions diverses _____	36
Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	36
Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	36

Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon

Conseil de Communauté
Séance du jeudi 18 mai 2017

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 19h50.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal du Conseil du 30/03/17

M. LE PRÉSIDENT.- Bonjour à tous. Nous avons le quorum, la séance est ouverte. Catherine BARTHELET sera secrétaire de séance. Avez-vous des remarques à faire sur le dernier compte rendu ? Je n'en vois pas. Il est donc approuvé.

Les pouvoirs sont les suivants : Elsa MAILLOT à Pascal DUCHEZEAU, Thibaut BIZE à Christophe LIME, Gérard VAN HELLE à Karima ROCHDI, Michel LETHIER à Jean-Marc BOUSSET, Pascal BONNET à Jacques GROSPERRIN, Michel OMOURI à Ludovic FAGAUT, Marie-Laure DALPHIN à Mina SEBBAH, Christine WERTHE à Sophie PESEUX, Bertrand ASTRIC à Philippe SIMONIN, Patrick BONTEMPS à Danièle POISSENOT, Marie ZEHAF à Abdel GHEZALI, Yves-Michel DAHOUI à Nicolas BODIN, Rosa REBRAB à Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Béatrice FALCINELLA à Sylvie WANLIN, Éric ALAUZET à Françoise PRESSE et Cyril DEVESA à Anthony POULIN. Sont excusés : Émile BRIOT, Julien ACARD, Philippe MOUGIN, Vincent FIETIER, Marie-Guite DUFAY et Dominique ROY.

Voilà pour les aspects réglementaires.

Commission n°06 : Aménagement et coopérations

Rapport n°6.1 - Approbation du PLU de Deluz

Mme BARTHELET.- Il s'agit, pour les deux rapports, de parler de la compétence PLUi (Plan Local Urbain Intercommunal) qui est entrée en vigueur au 27 mars dernier. Ce premier rapport concerne le PLU de la commune de Deluz que nous vous proposons d'approuver ce soir. Vous avez une fiche de synthèse que nous proposerons systématiquement, que vous avez eue en annexe, et qui reprend les éléments principaux de la procédure. Sinon, tous les élus ont accès au dossier complet, mais il est parfois un peu long et fastidieux à lire.

La commune de Deluz, commune du secteur Est, compte 628 habitants sur 800 hectares. Dans la fiche de synthèse, vous voyez que, malgré les nombreuses contraintes naturelles et celles liées aux risques technologiques, la Commune a su organiser un projet tout à fait cohérent, avec :

- un développement du village qui tient compte justement de toutes ces contraintes,
- une amélioration des déplacements urbains,
- la volonté de conforter la qualification et le centre du village,
- un environnement qu'elle souhaite préserver tout en maintenant les activités liées à l'activité agricole, mais aussi touristique.

Vous avez tous les détails dans la fiche des équipements présents sur la Commune. Comme je le disais précédemment, cette commune est particulièrement touchée par les différents risques et les plans de prévention qui sont détaillés.

Toutes les PPA (personnes publiques associées) ont donné des avis favorables à ce document, parce qu'il répond vraiment à tous les objectifs, notamment ceux du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et, pour ce qui nous concerne, aux politiques du Grand Besançon. C'est pourquoi nous vous proposons de donner un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Catherine. Je voudrais une nouvelle fois remercier la commune de Deluz qui nous permet, par la modification de son PLU, d'implanter un chenil. Les deux grands soucis que nous avons à régler depuis quelques années concernent le chenil et le terrain d'accueil de grand passage des gens du voyage ; nous en avons déjà réglé 50 %. Merci à Deluz d'avoir fait les efforts nécessaires et d'avoir mis beaucoup de bonne volonté pour régler ce problème.

Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Rapport n°6.2 - Mise en œuvre de la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
--

Mme BARTHELET.- Il s'agit cette fois d'organiser cette nouvelle compétence. Bien évidemment, nous avons anticipé cette organisation pour être opérationnels au plus vite et surtout pour appliquer la charte de gouvernance, notamment comme nous venons de le faire avec la poursuite des procédures communales, comme nous nous y étions engagés. Maintenant, nous vous proposons cette réorganisation. Elle vous est complètement détaillée dans le rapport, y compris avec l'organigramme.

Nous avons besoin de votre accord pour transférer le poste existant de la Direction Stratégique du Territoire (DST) sur le département Urbanisme. Il s'agit du poste de Fabienne MEOTTI, notre référente planification. Ce transfert est logique. Elle est en charge du pilotage global de cette mission PLUi.

Nous souhaiterions créer un poste de responsable administration avec une personne qui aurait en charge le suivi des procédures et l'organisation des instances, à la fois pour l'instance dans le cadre des suivis des procédures de toutes les communes – vous avez vu dans le rapport que nous en avons 26 – et pour la mission PLUi en elle-même.

Nous souhaiterions également créer 2 postes de référent de secteur en appui au poste de Fabienne MEOTTI pour accompagner les élus sur le terrain, échanger avec les bureaux d'études et produire, par exemple, les documents de synthèse tels que nous les avons là et que nous les aurons pour les différentes instances de validation. Nous avons besoin de la création d'un poste en CDD – et nous espérons sur une période non durable – d'un technicien SIG (Système d'Information Géographique) afin de numériser toutes les données géographiques, d'intégrer toutes les servitudes. C'est pour cela que nous avons un besoin qui n'est pas pérenne.

Afin de pouvoir mettre en place une évaluation, nous avons proposé, aussi en CDD, le poste d'un cadre expert juridique qui aurait une mission dédiée au PLUi, mais aussi, dans l'idée de capitaliser les informations et faire le lien avec le service ADS (Administration du Droit des Sols) par exemple, les autres thématiques du département Urbanisme. C'est pourquoi, dans l'organigramme, ce poste n'est pas vraiment classé avec le département PLUi, mais bien de côté avec le poste actuel de Christine NICOT, pour ceux qui la connaissent.

Évidemment, le recrutement n'est pas encore lancé pour l'instant. La charge effective ne sera pas complète pour l'année 2017. Pour autant, nous devons l'inscrire ainsi dans le rapport. C'est pareil pour le poste du SIG en CDD, dont nous ne connaissons pas encore la mission ni la durée de mission précise, et qui sera ponctuel.

Pour ces 5 postes, la cartouche budgétaire est prévue à 304 000 €. Concernant les postes Ville, aucun des postes n'est prévu en transfert en ETP. L'idée est bien de reprendre les agents Ville qui travaillent sur le PLU de Besançon, en régie, alors que dans les communes, nous travaillons avec des bureaux d'études. Il s'agit bien de mutualiser ces postes. Par rapport à ce que vous avez à gauche de l'organigramme, cela concernerait un tiers du temps des équipes pluridisciplinaires. Aucun agent ne travaille uniquement sur le PLU. Ils ont tous des missions différentes. C'est pourquoi vous avez un nombre de postes (en rouge) correspondant au total à 5,5 ETP.

Il faut savoir aussi que sur la Ville, il y a la situation particulière du PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) sur la partie zone fortifiée et quartier Battant.

La masse salariale de ces équivalents temps plein est de 261 900 € et, comme nous parlons d'un service mutualisé, nous devons inclure les charges indirectes et les forfaits locaux pour un total de 597 300 €. Il faut prévoir également, dès cette année, les charges nouvelles que sont les frais d'honoraires des commissaires-enquêteurs et les frais de parution. Nous avons également la nouvelle obligation toute récente d'avoir des registres dématérialisés sur lesquels nous pouvons venir lire et déposer tous les avis. Nous avons prévu une charge de 67 200 € pour 2017.

Il s'agit bien de mutualiser le service avec, comme nous le faisons dans d'autres cas, une mise à disposition du personnel. Plutôt que de flécher avec un pourcentage par agent comme nous l'avons fait ici pour une évaluation, nous ferons vraiment la tenue d'une comptabilité analytique, comme nous le faisons dans d'autres cas. Ceci nous permettra d'effectuer les corrections nécessaires et, si besoin, au fur et à mesure. Le personnel sera donc intégré au long cours au fur et à mesure des recrutements.

Par rapport au suivi des procédures, comme nous nous y étions engagés dans la charte de gouvernance, il y a 27 procédures de document d'urbanisme en cours de révision ou d'élaboration. Nous avons également 4 procédures plus légères. Globalement, nous estimons qu'environ 15 procédures par an seront peut-être proposées sur des modifications légères. Concernant le coût estimé pour 2017 de la reprise des procédures, il fallait attendre de voir où en est chaque stade, le Grand Besançon prenant à sa charge la phase qui le concerne, soit 553 800 € en investissement avec des recettes estimées à 146 200 €. Nous avons déjà prévu une ligne pour 2018 par rapport à ce que nous connaissons déjà des procédures à suivre (pour 395 000 €).

Je ne vais pas revenir ce soir sur le Droit de Préemption Urbain (DPU), parce que nous l'avons déjà évoqué lors du dernier Conseil Communautaire. Nous n'avons pas prévu de création de poste, vu que nous avons appliqué la charte dans sa globalité, sauf sur les zones d'aménagement qui sont déjà d'intérêt communautaire où le DPU a déjà été redélégué aux communes. Nous avons simplement mis en place un protocole de copie au service Foncier, ce qui ne nécessite pas de création de poste.

Par rapport à l'organisation politique, dans la période suivie des dossiers et en attendant, puisque nous avons dit que nous rédigeons d'abord le projet de territoire cette année et que la prescription du PLUi serait faite plutôt en 2018, pour cette année, nous avons proposé la création d'un Comité de Suivi. Ce Comité regroupe tous les Vice-Présidents animateurs de secteur, ainsi que l'élu référent de la commune (soit le Maire, soit son référent Urbanisme) et moi-même, dans le but de pouvoir expliquer le document avant de le présenter ensuite dans le schéma classique : à la Commission n°06, puis en Bureau, puis en Conseil Communautaire qui valide au final. C'est dans ce cadre que nous établirons ces fiches de synthèse. Nous avons testé ce Comité de Suivi une première fois. Nous nous sommes permis de le faire pour présenter le dossier de Deluz ce soir, que nous avons à cœur de ne pas freiner.

Pour 2018, nous prévoyons la mise en œuvre du PLUi avec cette équipe, mais en nous appuyant aussi sur des bureaux d'études pour des études spécifiques comme le fait déjà la Ville pour l'instant, même si une grande partie du travail est faite en régie. Une partie est aussi faite par le biais de cabinets. Il faut donc se rassurer sur cette partie. Bien évidemment, le partenariat avec l'AudaB (Agence d'Urbanisme de Besançon Centre Franche-Comté) ne changera pas non plus sur l'accompagnement, de même que sur le suivi des procédures où elle continue d'intervenir pour donner les avis pour le SCoT.

Je pense que j'ai bien résumé ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons bien insisté sur l'importance qu'il y avait à continuer à utiliser les cabinets d'études sur le territoire. Certains d'entre vous avaient dit cela à plusieurs reprises. Nous devons donc être très attentifs à cela, parce que ce sont des compétences dont nous avons besoin et c'est aussi de l'emploi local. Avez-vous des remarques ?

M. GONON. - Merci, Monsieur le Président. Ce n'est pas une remarque, mais une question que je souhaiterais vous poser. Lors de la dernière Commission des Finances, nous avons eu un débat doctrinal très intéressant initié par Gabriel BAULIEU et je lui sais gré d'avoir amené ce débat sur la table. La question est fondamentale, parce qu'elle aura un impact sur les finances locales, soit de la CAGB, soit des communes constituant la CAGB.

Si j'ai bien compris, jusqu'à présent, la doctrine, puisqu'il s'agit de la doctrine, disait : « C'est une compétence communautaire ». Cette même doctrine serait en train d'évoluer en disant : « Non, ce n'est pas une compétence communautaire, ni une création de service au sein de la CAGB, mais un transfert de compétences des communes vers la CAGB ». La conséquence directe est la suivante : le financement n'est plus le même. Il n'est plus pris en charge par la CAGB, mais il implique un transfert de ressources de la commune vers la CAGB.

Aujourd'hui, nous avons pris le parti de dire : « C'est une compétence communautaire, sans transfert ». Si la doctrine évoluait et devenait la règle, quelle serait notre position dans ce débat de fond qui a des conséquences extrêmement pratiques et très financières pour les communes ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais laisser le doctrinaire répondre.

M. BAULIEU. - C'est sympathique de me prêter ce genre de qualificatif connoté, mais les débats de doctrine ne me posent pas de problème.

Nous avons très justement évoqué en Commission des Finances le fondement de l'option que nous avons retenue et que nous appliquons. J'ai indiqué à cette occasion que, depuis le début du processus, nous avons pris la précaution de consulter un cabinet sur le sujet, le cabinet PETIT, pour être précis, parce que l'interprétation n'était pas évidente. Ce cabinet a conclu non pas à un transfert, mais à la définition d'une compétence nouvelle du Grand Besançon et, comme telle, une charge nouvelle du Grand Besançon, non pas un transfert de charge. C'est ce que nous avons régulièrement annoncé, indiqué tout au long du processus, ce que nous appliquerons et ce qui est indiqué ce soir. Nous sommes donc dans cette position.

La question supplémentaire est de dire « et s'il arrivait que la doctrine que nous appliquons soit celle-là ? », nous nous y tiendrions. Après, cela renverrait à des controverses dont tel ou tel prendrait l'initiative, mais ce n'est pas nous qui la prendrons.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce clair pour vous ?

M. FELT.- Je ne veux pas un débat doctrinal, bien entendu, parce que le problème n'est pas là. Je voudrais juste répéter ce que j'ai dit au Bureau, où le débat est terminé, puisque les Conseils Municipaux ont délibéré. La compétence est transférée, dont acte. On peut toujours faire une réserve pour ceux qui n'ont pas mis cela à l'ordre du jour, mais je dis cela juste sur le ton de la plaisanterie pour le signaler tout de même.

Il n'y a pas eu beaucoup de courage pour ceux qui sont concernés. Toutefois, je crois que nous avons pris le problème à l'envers. Personnellement, j'aurais d'abord regardé les coûts et, ensuite, en fonction des coûts, j'aurais transféré. Là, vous avez d'abord transféré avant de regarder les coûts. Ceux qui ont été exposés sont des coûts très importants. Avant, le travail était fait dans les communes, gratuitement ; aujourd'hui, il est fait avec des coûts indiqués dans les rapports, qui sont issus de la compétence.

Certes, nous ne sommes pas obligés de les approuver, mais je constate tout de même que les coûts sont relativement importants.

Il y a vraiment cette maîtrise que je ne conçois pas, que je ne vois pas. Il y a des coûts importants et pérennes, parce que ce ne sont pas que des CDD. Vous savez que les coûts pérennes sont des coûts pour 40 ans minimum. C'est la première chose que je voulais dire. Comme je l'ai dit au Bureau, je voulais le dire aussi ici.

M. LE PRÉSIDENT.- Par rapport à ce que tu dis là, nous pouvons simplement répéter qu'auparavant, ces coûts étaient pris en charge par les communes dans le cadre des bureaux d'études.

M. GONON. - Non, parce qu'il y a du bénévolat.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, il y a du bénévolat, mais il n'y a pas que le bénévolat quand même.

Mme BARTHELET.- Si je puis me permettre, le bénévolat va continuer et nous en avons encore eu la preuve cette semaine. Dans les Commissions, nous continuerons à travailler ensemble.

M. LE PRÉSIDENT.- Certains coûts payés précédemment par les communes seront payés par la CAGB.

M. FELT.- Pour terminer ce que je voulais dire, je dois dire que cela m'a un peu titillé. Cela m'a même empêché de dormir, parce que je crois que la méthode n'est pas la bonne. Je m'explique. Catherine le disait il y a 20 secondes. Puisque nous sommes en révision générale de PLU, nous avons eu hier une réunion de Commission tout à fait classique. Mes élus étaient un peu énervés, pour ne pas dire autre chose, contrariés en tout cas et ils m'ont dit que le Maire de la commune d'à côté assistait aux travaux de la commune de Miserey-Salines. C'est pour parler de la présence de Catherine.

Je ne vois pas trop l'intérêt de la présence du Maire de la commune d'à côté pour nous permettre de réfléchir sur ce que sera l'issue de ce PLU. Nous avons été contrariés et quand je suis contrarié, je le dis. Merci. Je ne l'ai pas dit hier, parce qu'il y avait les personnes publiques associées, les gens de l'État, du Département. Je n'ai donc pas trouvé nécessaire que l'État soit mêlé à ces « chipoteries », mais c'est volontaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais passer la parole à Catherine, mais il me semble qu'elle n'était pas là en qualité de Maire, mais en qualité de conseillère communautaire déléguée chargée de ce problème. C'est bien cela, ce n'est pas le Maire.

M. FELT.- Mes élus m'ont demandé de le dire. Cela ne leur plaît pas à un tel point que, si véritablement le travail doit se faire de la sorte, comme nous avons un peu d'avance, puisque nous avons essayé d'être visionnaires pour préparer 2025, peut-être que nous ralentirons le pas, parce que nous ne sommes pas pressés dans l'élaboration de la révision générale de ce PLU. Franchement, je vous le dis comme je le pense. Cela ne vient pas de moi, mais ils sont contrariés, et je parle de la municipalité, donc de mes adjoints.

Mme BARTHELET.- Je suis très surprise, parce que la réunion s'est très bien passée. J'étais justement à côté des élus qui n'ont rien laissé transparaître et cela s'est plutôt passé dans un climat serein. J'y suis allée parce que nous n'avons pas encore fait de recrutement et nous avons dit que nous serions là en accompagnement. C'était un moment important, parce que nous ne pourrions pas être présents tout le temps et partout, en tout cas, sur la présentation du diagnostic.

Comme Fabienne MEOTTI ne pouvait pas être là, j'y suis allée en ma qualité de conseillère communautaire avec une délégation, ce que tous mes collègues font, je pense, lorsqu'ils vont dans les communes avec leur délégation et lorsque nous recevons nos collègues. Il se trouve que nous sommes voisins. Je n'ai pas eu l'impression d'avoir fait ressentir ma qualité de voisine et mis une pression particulière à cet égard. Très bien, dont acte.

Par rapport aux services, il me semble que justement, nous avons essayé de redire ce que nous avons acté dans la charte, c'est-à-dire que nous étions aux côtés de et que nous ne faisons pas à la place de. Nous avons terminé une réunion en disant : « Cette Commission Urbanisme de Miserey travaillera seule et nous nous reverrons ensuite ». Nous n'avons pas vocation à être là tout le temps. Justement, je suis ressortie en ayant plutôt une vision assez positive de cette réunion en disant que nous avons acté quelque chose d'intéressant. Je suis un petit peu surprise du ton de ce jour.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien évidemment, je n'y étais pas. Je trouve que ce n'est pas anormal, lorsque l'on va à une réunion dans une commune, qu'il y ait des conseillers communautaires délégués ou des Vice-Présidents. C'est donc à ce titre qu'elle y était. Tu as dit : « Il y avait des personnes publiques ». C'est bien, mais c'est un peu surprenant que l'on puisse accepter des personnes publiques.

M. FELT.- C'étaient des personnes publiques associées.

M. BAULIEU. - Elles sont normalement consultées.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, elles sont consultées, mais cela ne paraît pas anormal que la conseillère communautaire déléguée y soit. Ce n'est pas le Maire d'à côté, mais la conseillère communautaire déléguée. Par rapport à cela, les choses ont été tranchées. Il faut maintenant que nous calmons le jeu, parce que nous ne pouvons pas continuer en permanence là-dessus. Je suis d'accord, tu fais comme tu veux, tu parles autant que tu veux, mais je pense qu'il faut que nous avancions.

Je dois vous avouer que je suis un peu inquiet, honnêtement. Je trouve que, désormais, nous reculons sur de nombreux sujets. Nous n'avancions pas. Quand je vois ce qu'il se passe dans un certain nombre de communautés urbaines voisines, voire de métropoles où cela avance grand train, je me dis que nous devons faire attention.

Il ne s'agit pas de comparer, mais nous devons faire attention – je l'ai déjà dit et je le redirai certainement un jour, solennellement, le moment venu – de ne pas prendre un retard que nous ne pourrions plus combler par la suite sur une grande responsabilité et ce n'est pas moi qui prendrai cette responsabilité.

Le moment venu, je le dirai. Je dirai : « Attention, nous sommes en train de prendre du retard ». Quand d'autres avancent à marche forcée, quand d'autres s'endettent, parfois trop certainement, si nous restons en retrait, que l'on ne vienne pas me dire après, pour reprendre une expression de notre ami GROSPERRIN que c'est devenu une sous-préfecture. Là, ce n'est peut-être pas le sujet, mais globalement, j'ai le sentiment que nous cherchons partout.

Quand on construit des communautés nouvelles, on ne peut pas gagner à tous les coups. Il y a des coups où l'on gagne, des coups où l'on perd, et des coups où c'est équivalent. Il faut regarder l'ensemble, ce que cela nous a apporté. Quand on regarde globalement ce que cela nous a apporté, le bilan est tout de même positif, faute de quoi tant de communes n'auraient pas souhaité nous rejoindre. Il y a encore des communes que nous recevons avec Gabriel BAULIEU et qui veulent nous rejoindre. C'est un comble. Certaines veulent nous rejoindre et d'autres nous disent que l'on ne veut pas aller assez vite et que l'on veut même peut-être freiner les choses. Il va falloir un jour savoir ce que nous voulons.

Nous sommes en démocratie et nous respecterons ce qui sortira de cette assemblée, mais il ne faudra pas que, par la suite, on vienne dire « regarde ce retard que nous avons appris », « regarde ces emplois métropolitains supérieurs qui s'en vont », « regarde ceci », « regarde dans ton université », « regarde notre rectorat », « regarde les services qui s'en vont », parce que nous n'aurons pas su prendre le bon tempo. Je le dis, je ne dis pas que j'ai raison, vous n'êtes pas obligés d'être d'accord avec moi, mais je le dis tout de même, parce que cela me tient à cœur et j'estime que j'ai le devoir de le dire.

M. GROSPERRIN. - C'est vrai. Vous avez raison, nous n'allons pas refaire le débat, mais il y a toujours quelques rétablissements vis-à-vis de décisions que nous avons pu prendre. Edgar FAURE disait que c'est un grand tort d'avoir raison trop tôt. Nous nous rendons compte que deux couples se mettent en place : les régions et les communautés d'agglomération/urbaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, les régions et les métropoles.

M. GROSPERRIN. - Oui et, d'un autre côté, il y a les communes et le Département, et nous sentons qu'un couple prendra position et place vis-à-vis de l'autre. Nous nous sommes interrogés sur la charte de gouvernance. Je n'y crois pas, parce qu'il n'y a pas de statut juridique par rapport à cela et vu les événements, j'espère que cela marchera. J'espère que les Maires seront respectés, écoutés et impliqués. Nous savons trop bien et nous connaissons trop bien le fonctionnement parfois de nos institutions et le fonctionnement parfois un peu mécanique des collectivités.

Je suis républicain et démocrate en même temps dans une période difficile. Le vote a eu lieu, nous ne reviendrons pas dessus, mais je crois que maintenant, il faut avancer. Nous, Bisontins, nous l'avons bien expliqué et je crois que certains Maires l'ont compris, mais je regrette que tout le monde n'ait pas suivi, parce que lorsque l'on voit certains ministres comme Jacques MEZARD, ministre de l'Agriculture, comme Gérard COLLOMB ou comme d'autres, en tout cas, c'est le cas pour Jacques MEZARD qui s'est battu justement pour qu'il n'y ait pas ce PLUi, on s'interroge. Je pense que nous sommes en train de mettre à nu les communes et qu'il ne restera plus rien par la suite. Le débat est tranché, nous ne reviendrons pas dessus. Le groupe de Besançon Les Républicains, MODEM, UDI s'abstiendra vis-à-vis de cela, parce que je crois que c'est important. Il faut avancer, vous avez raison de le dire.

Si je reprends le décret du 27 avril dernier, pour Dijon Métropole, c'est fait. Vous avez raison. Pas loin de chez nous, des gens avancent et il faut maintenant que nous avancions aussi. À mon avis, il est important de travailler sur le sujet, parce qu'ils se sont vus de manière très efficace avec le département de la Côte-d'Or, vous le savez très bien. Ils se sont vus également avec la région Bourgogne-Franche-Comté et ils sont en train de vraiment clarifier les nouvelles compétences.

Je souhaite, pour l'Agglomération de Besançon, que nous avancions, que nous avancions vite, parce que je crois qu'il est temps et urgent de le faire. Il y a un train que nous ne prendrons plus maintenant et nous ne pourrions plus changer de wagon si nous ne prenons pas le train qui, à mon avis, est fondamental. C'est une abstention constructive, pour ne pas gêner, même si je regrette la décision qui a été prise, et je le regrette vraiment, vivement.

Ce n'est pas simplement électoraliste comme on peut le dire ou comme certains ont pu le faire croire. C'est surtout le fond de ma pensée, et je pense que les Maires s'en rendront compte plus tard.

Nous le voyons déjà maintenant, lorsque l'hôtel Formule 1 s'installe ou installera une certaine population en demande, il sera en situation difficile sur la commune de Châtillon-le-Duc et nous nous rendons compte que le Maire de Châtillon-le-Duc n'a plus la main dessus pour l'instant, ce qui pose un problème, mais dont acte. Les choses ont été faites, la décision a été prise. Maintenant, avançons pour cette Communauté d'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais vous surprendre, mais je suis d'accord avec vous quand vous dites qu'il faut avancer. Bien sûr, il ne faut pas manquer le wagon, mais je me permets de vous redire que si nous n'avions pas pris cette décision de PLUi, nous ne pourrions pas avancer. Vous avez raison et si vous allez dans ce sens de soutenir mes propositions qui font que nous avançons et que nous ne loupons pas le train, nous serons toujours ensemble pour cela, Monsieur GROSPERRIN.

Je pense que ce serait très grave si nous restions une communauté d'agglomération, alors que d'autres seraient métropole pour avoir 50 000 habitants de différence. Demain, pour les compétences, que se passe-t-il pour une métropole comme Dijon ? Par exemple, dans le domaine du développement économique, un schéma est prescriptif pour nous, mais pas prescriptif pour les métropoles. Ils vont donc pouvoir avancer beaucoup plus rapidement que nous, mais nous ne devons pas prendre de retard et vous avez raison là-dessus.

Quant au Formule 1, si vous me permettez, c'est un très mauvais exemple, parce que, d'abord, je soutiens totalement les Maires dans leur démarche, et ils peuvent le dire ici. C'est justement dans ce cadre que je suis allé, avec les Maires, pour apporter le soutien de l'Agglomération. C'est beaucoup plus fort, lorsque nous allons chez le Préfet, d'y aller à 5 Maires plus le Président pour dire au Préfet : « Monsieur le Préfet, nous ne sommes pas d'accord là-dessus ».

Nous y étions ensemble et je pense que mettre un hôtel Formule 1 au milieu d'une zone commerciale est une immense « connerie », excusez le terme. Cela a été fait n'importe comment. Je l'ai appris, je pense que le Préfet a dû l'apprendre par un email qui est arrivé. On n'a pas dû lui demander son avis et je trouve scandaleux que l'on n'ait pas demandé l'avis des Maires ni de l'Agglomération, mais c'est comme cela. Je pense que justement, nous avons plus de force lorsque nous y allons à 5, 6 avec le Président, que Catherine BOTTERON qui y va toute seule.

Madame BOTTERON, vous voulez dire un mot.

Mme BOTTERON. - Oui, Président, merci. Pour répondre à Jacques GROSPERRIN, sur ce dossier du Formule 1, le Maire n'est pas tout seul. J'ai pris la tâche de mes collègues du secteur Nord qui ont tous répondu présents, y compris le Président Jean-Louis FOUSSERET qui a reçu, dans un premier temps, les Maires et les commerçants qui le souhaitaient. Il nous a accompagnés chez Monsieur le Préfet et il a pris la main chez le Préfet pour défendre la zone d'activités économiques. C'est vraiment un consensus, nous avons bien travaillé en commun et je remercie le Président. Ce n'est donc pas un bon exemple.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame BOTTERON. Par contre, il faut continuer les efforts et nous avons bien dit au Préfet d'ailleurs que justement, s'il y avait des travaux de modification à faire, le Maire avait la main et qu'elle s'y opposerait. Dès le départ, nous avons bien informé les services de l'État de cela.

Mme BOTTERON.- Notre avocat a attaqué le marché. Il y a eu vraiment un consensus pour faire obstacle à ce projet qui, finalement, ne satisfait personne.

M. LE PRÉSIDENT.- Il ne satisfait personne, pas plus les communes que les habitants, parce qu'aller là-bas dans un univers de béton et de goudron n'est pas terrible.

Mme BOTTERON. - Concernant la délibération, Président, je voulais dire que je m'abstiendrai uniquement au regard des coûts.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, très bien. Je mets ce rapport au vote.

M. GROSPERRIN. - Je voulais attirer l'attention globalement lorsqu'il y a ce transfert de compétences, pas sur le fond des compétences transférées, mais sur les coûts induits.

Je crois qu'il faut que nous prenions conscience que lorsque l'on transfère les compétences, on perd tout cet aspect de bénévolat à travers les communes. Tu n'es peut-être pas d'accord, mais nous le vivons au quotidien. Cela veut dire que lorsque l'on transfère une compétence, il est certain que le coût global de cette compétence qui sera prise par l'intercommunalité augmentera. Ce sera mécanique.

Nous avons quelques exemples avec les ZAE. On nous fait payer les bandes de roulement pour constituer un fonds pour pouvoir faire des aménagements dans ces ZAE. Les communes comme Mamirolle qui avaient moins de 2 000 habitants étaient éligibles à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et elles pouvaient perdre entre 35 et 50 % des subventions. Je sais que l'on y regarde, mais cela veut dire qu'aujourd'hui, les ressources iront à la CAGB et ces subventions possibles s'évanouiront, ce qui est un peu terrible, alors qu'aujourd'hui, nous sommes très attentifs pour essayer de regarder ce que nous pouvons avoir comme recettes.

Ceci étant dit, il y a des coûts assez différents et nous l'avons vu avec les ZAE. Certains coûts repris en maintenance et en intervention étaient 5 à 6 fois plus chers que ce que nous avons dans les communes. Cela veut dire que nous avons trouvé une solution pour les ZAE, mais nous voyons bien qu'il faut faire une interrogation au-delà de ce que nous avons trouvé et qui est une solution très ponctuelle.

Ensuite, concernant les PLU, je sais, pour avoir fait une révision et une modification d'un PLU, que les élus s'investissent de façon bénévole. Certes, on prend un bureau d'études, mais il y a tout un investissement et tout un travail fait par des élus bénévoles. Quand on transfère à l'intercommunalité, cela ne peut pas être du bénévolat. Le bénévolat disparaîtra et c'est mécanique, cela vient dans les services et le coût augmentera. C'est comme cela que cela marchera.

Je vais jusqu'au bout de mon raisonnement. Je suis sûr que nous perdrons tout ce bénévolat. J'ai regardé les instructions d'autorisation d'urbanisme que je n'ai pas voulu transférer. Cela veut dire que nous nous sommes réorganisés. Dans une petite commune, c'est facile de mobiliser les gens. Nous avons mobilisé la Commission d'Urbanisme. Le transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme coûtait 10 % de la CAF (capacité d'autofinancement) nette de la Commune. Nous nous sommes donc organisés sans recruter, en mobilisant des gens de la Commission d'Urbanisme gratuitement.

Maintenant, cela fait presque 2 ans. Nous n'avons pas eu de problème juridique. Nous prenons un certain nombre de précautions, parce que la DDT (Direction Départementale des Territoires) continue à nous soutenir. Sur l'aspect juridique, nous sommes soutenus. Cela veut dire que ce sont 10 % de ma CAF nette que j'ai sauvegardés. Je pense que nous devons nous poser cette interrogation de façon réelle, parce que si nous passons en communauté urbaine, il y aura d'autres transferts de compétences. Il y a un effet mécanique d'augmentation des coûts dans le transfert en intercommunalité. Je pense qu'il faut regarder, parce que cela posera un problème aux communes. Cela veut dire que nous ne devons pas vider les communes de leurs ressources par ces transferts. C'est assez insupportable.

En commune, nous travaillons avec de la comptabilité analytique, je sais ce que cela coûte. Cela veut dire que nous faisons ce travail et cela coûte 6 fois plus. C'est tout de même une interrogation que nous devons avoir. Je ne discute pas le fond, mais nous devons vraiment nous poser cette interrogation de façon sérieuse.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien sûr. Je ne mets pas en cause le bénévolat, mais tu sais très bien, comme moi, que pour un certain nombre de sujets le bénévolat a aussi ses limites, et cela dépend des communes. Par exemple, à Dannemarie-sur-Crète, Gérard a quelqu'un qui est un grand spécialiste de cela. Je comprends cela, il l'a dit et on le comprend. Maintenant, qu'est-ce que je regarde quand je regarde un peu au niveau national, les métropoles, les communautés urbaines et les communautés d'agglomération ont ces compétences PLU.

M. GROSERRIN. - Ce que tu dis est politique et ce n'est pas ce que je dis. Je vous demande de faire attention !

M. LE PRÉSIDENT. - Nous sommes d'accord pour faire attention.

M. GROSERRIN. - Ce n'est pas l'évolution de la CAGB qui est mise en cause. Je ne discute pas de l'évolution, mais je dis qu'il faut faire attention aux problématiques existantes. Nous devons vraiment nous l'approprier en intercommunalité. Je n'attends pas un discours politique, mais quelque chose de très concret par ce phénomène réel. Ce n'est pas pour freiner les choses, cela n'a rien à voir.

M. LE PRÉSIDENT.- Il me semble tout de même que sur le transfert des zones d'activités, tout cela a été pris en compte. Nous avons beaucoup travaillé là-dessus.

M. GROSPELLIN. - Non, pas sur le fond. Nous avons trouvé une solution technique, mais pas sur le fond. Nous avons trouvé une solution technique, mais nous n'avons pas réglé le fond du problème.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas ce que j'ai retenu.

M. RUTKOWSKI. - Je ne vais pas revenir sur les coûts, mes collègues ont déjà tout dit sur le sujet et j'adhère entièrement à leurs remarques. Sur les communes, nous mettons le coût du PLU en 202, donc en investissement. Celui du personnel sera mis sur le fonctionnement sur la Communauté d'Agglomération. Là, nous voyons que ce n'est pas du tout pareil. Quand nous le mettons sur l'investissement, c'est un coût ponctuel sur une action menée sur un laps de temps plus ou moins court, mais sur le personnel, c'est pérenne et cela va durer, et nous connaissons le coût des charges de personnel.

Sur le transfert du PLUi, c'était posé et comme Marcel l'a dit, c'est fait, nous sommes maintenant dans le transfert du PLUi. Par exemple, aux Auxons, nous sommes à l'arrêt du PLU aujourd'hui. Tous les services vont donc travailler sur ce PLU. Vous savez que nous avons commencé à le travailler en 2009. Nous avons eu de très gros problèmes sur la Commune du fait des zones humides, mais je ne reviendrai pas sur le SCoT, sur ce qui avait été fait à ce moment-là. Nous avions arrêté. Nous sommes sur une problématique, et nous avons dû faire un bras de fer avec l'État sur une toute petite zone de 30 ares.

J'espère que cette zone sera soutenue par la Communauté d'Agglomération, parce que c'est très important pour nous. Cette zone se situe en face de l'école. Pour l'agrandissement de l'école, si nous ne pouvons pas l'avoir, parce que l'État dit que nous sommes dans une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique), ce que nous contestons et nous avons mis des bureaux d'études dessus pour dire qu'elle n'a pas à être classée comme cela.

C'est un champ où il y n'a rien, il n'y a pas un buisson, il n'y a rien. Si nous n'arrivons pas à démontrer que ce n'est pas cela – nous avons commencé notre PLU en 2009 –, nous ne pourrions pas agrandir l'école. Si nous n'agrandissons pas l'école, nous partons en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) et il faudra voir différemment. Vous voyez le coût que cela engendre. J'espère que, à chaque fois que ce transfert sera fait à l'Agglo, ces problématiques seront soulevées par les communes. Là, le transfert était fait et nous avions déjà fait l'arrêt, mais j'espère que derrière la Communauté d'Agglomération toutes les doléances des Maires, parce qu'ils sont garants de leur village, ils connaissent l'historique, le passé, les gens de leur village. Il faudra porter une attention particulière là-dessus. Certes, c'est dans la charte, mais j'espère que nous serons bien entendus.

M. LE PRÉSIDENT.- Quelqu'un ici pourrait-il croire une seule seconde que nous n'entendons pas ce discours ? Ce n'est pas la peine de le dire. Je suis Maire aussi et j'entends ce discours-là. Si nous avons travaillé sur la charte de gouvernance, c'est bien pour cela. Nous y avons mis des choses inédites pour la plupart, que nous ne retrouvons nulle part ailleurs. Nous avons raison. Tu viens de le dire et comme le disait Catherine BOTTERON précédemment, s'il faut aller défendre cela au niveau de l'État demain, ce sera beaucoup plus fort d'aller les voir avec toi, le Président de l'Agglo, les responsables de l'Agglo, que d'y aller tout seul.

M. RUTKOWSKI. - C'est ce que je voulais entendre, merci.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne peut pas dire, d'un côté, « venez nous aider, venez à nos côtés », ce qui est normal, et, d'un autre côté, « vous avez trop de pouvoir ». Qui pourrait imaginer un seul instant que, quel que soit celui ou celle qui sera en place ici, il (ou elle) pourrait dire que l'on n'écoute pas les Maires ? D'abord, ce serait suicidaire et puis celle ou celui qui peut être à ma place dans quelque temps sera de toute façon maire. Nous ne pouvons donc pas imaginer cela.

Il ne faut pas non plus que nous nous prenions la tête en permanence avec cela. Penses-tu, par exemple, que Gabriel BAULIEU n'entend pas le discours des Maires ? Penses-tu que même moi, même si ma commune est plus grande, je n'entends pas ce discours ?

Bien sûr que c'est évident et je pense au contraire que devant toutes les difficultés que nous avons, devant la judiciarisation de l'ensemble des actions, c'est là que nous avons besoin d'être ensemble et de s'aider, d'avoir des moyens ensemble, de mutualiser un certain nombre de choses, de pouvoir par exemple avoir recours à des cabinets d'avocats puissants qui puissent nous conseiller, qui puissent nous faire avancer. Bien sûr que nous irons vous défendre après.

In fine, c'est vrai, si tu as des papillons là-bas, ce sera compliqué, mais nous essaierons d'expliquer qu'il y a aussi un problème de développement local avec la construction d'une école, mais le soutien de l'Agglomération sera quitte, comme nous avons soutenu École-Valentin lorsque nous avons rencontré des problèmes de bruit, tout comme l'Agglo a soutenu les Mercureaux à Beure. J'ai vu le Maire de Nancray aujourd'hui, nous devons l'aider sur un autre sujet. C'est normal que nous y allions ensemble, et c'est ce qui fait notre force. Il faut que nous nous retirions cela de la tête. Il n'y a pas une volonté de nuire, bien au contraire, il y a une volonté d'aider.

M. MICHAUD. - Je voulais juste intervenir, non pas sur le fond du PLUi qui est maintenant installé, mais d'une certaine façon, sur la forme. Quand en Bureau-Débats, on a vu les coûts que cela représentait, cela a été une surprise un petit peu désagréable. Pour l'avenir, je souhaite que les choses continuent à être transparentes, et je pense que l'ensemble des communes le souhaite aussi, parce qu'elles l'ont toujours été et je crois qu'il est important que cela continue à l'être.

Je ne dis pas que le coût du PLUi sera beaucoup plus important pour les communes, mais j'ai fait quelques comparatifs cette semaine pour avoir des éléments. Apparemment, le PLUi n'aura pas un coût beaucoup plus important que le coût de tous les PLU ajoutés. Néanmoins, je pense qu'il est très important pour tous que nous ayons vraiment la transparence. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes dans la transparence la plus totale. Je crois que nous avons déjà expliqué pourquoi il y avait déjà eu cette découverte, Catherine l'a même expliqué et redit tout à l'heure, me semble-t-il. Bien sûr qu'il faut de la transparence. Comment pourrions-nous cacher quelque chose ? Pourquoi aurions-nous intérêt à cacher quelque chose qui, de toute façon, sortirait un jour ou l'autre ?

M. CONTOZ. - Sur le PLUi et son coût, j'étais intervenu également, comme d'autres collègues, alors que je militais très fortement pour que nous prenions cette compétence PLUi, ce que j'ai dit en Bureau et je le redis ici, dans un souci d'aménagement cohérent. C'est vrai que lorsque c'est passé en Bureau, j'avais été un peu surpris du coût, comme d'autres collègues l'avaient été, et je vous avais dit que je ne l'avais pas mesuré, alors que moi, peut-être par des fonctions antérieures que j'avais, j'aurais dû mieux prendre conscience de ce que cela allait nous coûter.

J'ai rencontré Catherine qui souhaitait me voir pour un peu mieux m'expliquer. J'ai bien compris, mais quelque chose n'est pas dit et cela me vient en tête. Le coût du PLUi engendré vient également du fait que dans ce PLUi, il y a avec nous une ville qui possède le plus grand secteur sauvegardé de France. La gestion et l'élaboration d'un secteur sauvegardé coûtent, mais il faut en être fier. Nous avons beaucoup de monuments, beaucoup d'atouts touristiques à travers ce secteur sauvegardé.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est le deuxième après Laon.

M. CONTOZ. - De fait, par rapport à d'autres PLUi, c'est sûr que la gestion sera un peu plus coûteuse collectivement, mais je crois qu'il ne faut pas le regretter, parce que c'est un sacré atout patrimonial et touristique.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Pierre.

M. BAULIEU. - À entendre les différentes interventions qui ont toutes été à la fois claires, mais aussi prudentes et équilibrées sur les modalités d'un dossier, puis ce que cela peut porter au fond, je voulais simplement intervenir pour que nous ne fassions pas confusion sur deux préoccupations que nous pouvons avoir. Il y a d'une part, une préoccupation dont nous parlons là, qui touche aux modalités selon lesquelles des transferts ou des prises de compétences sont faits, avec toute la difficulté que cela représente et avec, dans notre Agglomération, une volonté que nous ne retrouvons pas partout, d'aller au fond des choses et de regarder comment nous pouvons le faire avec discernement, précision et un maximum d'équité.

Ce n'est pas dans toutes les intercommunalités que nous avons ces démarches très approfondies d'approche des dossiers et en totale transparence, comme cela a été dit, mais je pense que chacun en est conscient, avec ce que cela comporte d'appréhension et éventuellement quelquefois, d'avis divergents, de mise en évidence de difficultés pour lesquelles nous devons rechercher des solutions.

Ce qui a été dit à propos des ZAE doit nous conduire – nous l'avons déjà dit au moins en d'autres lieux – à retravailler le dossier. Certains s'y sont déjà attelés en matière de transfert de voirie qui pourrait être plus important dans un avenir proche.

Je voudrais insister sur une chose : travaillons, soyons précautionneux, prudents sur les modalités. Disons-nous ce que nous avons à nous dire, mais à partir de là, ne suscitions pas des appréhensions, des réserves ou des freins, ce que disait le Président tout à l'heure et ce que certains parmi vous ont pris soin de souligner dans leurs interventions. Nous sommes dans une évolution de l'organisation territoriale très profonde et, à certains égards, très rapide. Nous sommes dans le contexte de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) sur notre territoire dans une grande région qui, de fait, nous a privés d'un certain nombre de prérogatives sur notre territoire, mais c'est ainsi.

Nous pouvons passer notre temps à larmoyer ou à nous lamenter sur le sujet. Je pense que nous ne sommes pas très nombreux dans cette salle à être adeptes de ce comportement et de cette résignation. Dans le contexte qui est le nôtre, sans doute un peu moins favorable que d'autres, mais qui comporte aussi des atouts, chaque fois que nous travaillons de manière approfondie, pour aller de l'avant, à la condition que nous sachions précisément ne pas confondre les choses, ce qui a été dit avec précaution par nombre d'entre vous, il y a le fond et la forme.

Nous aurons sans doute encore à discuter, quelquefois nous chamailler, puis rechercher la meilleure solution sur la forme, sur les modalités, mais sur le fond, ne nous trompons pas. Personne ne nous attendra, personne ne viendra larmoyer sur notre sort. Nous avons des solutions possibles dans de nombreux domaines. Sur le plan de la nature de notre communauté, nous avons une fenêtre de tir extrêmement étroite. Nous sommes rentrés dans le débat et dans la réflexion. Soyons clairs, sur la communauté urbaine, le PLUi est un élément important, mais comme le Président l'a rappelé tout à l'heure, c'est un élément constitutif de cette évolution, avec d'autres compétences. N'ayons pas trop d'états d'âme par rapport à cela, ou si nous en avons, nous en avons sur notre avenir et sur notre devenir.

Notre challenge est là, notre ambition doit être là. S'il est important que nous nous disions tout ce que nous nous sommes dit, que nous devions y revenir, et que nous devions être autant de fois alertés sur les précautions qu'il faut prendre, gardons-nous de céder face à ces préoccupations, à ces difficultés, à une baisse de tension au regard de l'ambition, parce que c'est là qu'est l'essentiel, le challenge et c'est là que doit être notre objectif.

Je voudrais dire ce soir que nous devons entendre tout ce qui est dit, nous y avons déjà consacré du temps, nous avons pratiqué des inflexions, nous avons ajouté des dispositions particulières. Je le répète souvent ici plus qu'ailleurs, mais après tout, si c'est notre caractéristique, qu'importe. L'essentiel est que cela ne porte pas préjudice à notre avance, à notre cheminement. C'est là-dessus que je voudrais insister. Plusieurs ont demandé quelles étaient les prérogatives des communes. Je l'ai déjà dit, mais comme je ne sais plus si c'était ici ou en d'autres lieux, je vais le dire, je vais mettre les pieds dans le plat. Je descends du train, j'étais à l'ADCF comme d'autres vont dans d'autres associations. Les enjeux de pouvoir sont en train de se déplacer.

Quelqu'un a dit tout à l'heure que des couples se formaient entre la Région et les intercommunalités. Voulons-nous être au rendez-vous ? Au rendez-vous de l'intercommunalité, bien évidemment, en termes de prérogative. Cela se fait au détriment des prérogatives des communes. La nature même de la Commune est en train de changer. Ou bien nous comprenons cela, nous y adhérons, nous sommes acteurs et nous nous déplaçons en termes de lieu de pouvoir quand nous sommes ici porteurs d'un destin commun qui est celui de Miserey, de Mamirolle, de Serre-les-Sapins ou d'ailleurs, mais nous devons porter le débat à un autre niveau qui, bien évidemment, efface quelque peu l'horizon de notre commune. C'est une évidence, mais soyons conscients de cela, regardons-le en face.

Pour aller au bout de mon raisonnement, parce que nombreux m'ont déjà entendu parler sur le sujet, soyons peut-être attentifs à ce que la Commune conserve un rôle, non pas en tant qu'entité indépendante et isolée, mais dans l'intercommunalité. C'est vrai que je suis un militant du groupe local, j'essayais encore il y a peu d'avancer cette idée de dire que si quelque chose devait être constitutionnalisé, c'est le groupe local. C'est nouveau, c'est même révolutionnaire. Mais si nous ne faisons pas cela, nous devons bien faire avancer les intercommunalités.

Vous savez qu'un certain nombre ne rêve que d'une chose : couper le cordon entre les communes et l'intercommunalité. Personnellement, je ne milite pas pour cela et je pense pouvoir dire « nous ». Nous avons même émis un vœu largement majoritaire là-dessus.

Je me sens donc soutenu dans cette démarche, mais pensons à cela et battons-nous là-dessus pour que ce lien soit préservé, pour que la Commune conserve son rôle dans l'intercommunalité. Toutefois, ne freinons pas le cheminement de cette dernière, parce que notre destin est là. C'est ce qu'il faut que nous portions sans rien négliger de ce que nous ressentons, ce que nous vivons ici et là.

Je nous invite à réussir notre démarche en commun, plus encore que nos démarches individuelles, même si elles nous passionnent, mais nous changeons de niveau, d'époque et il faut que nous vivions avec. Soit nous sommes – cela a été dit et je reprends les images – dans le wagon, dans le train, pourquoi ne pas être dans la locomotive ? Ce ne serait pas plus mal, mais ne nous trompons pas, c'est là qu'il faut que nous soyons et je vous invite à y être tous. C'est là qu'est le rendez-vous pour nous tous, pour notre territoire, pour nos habitants.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gaby. Avez-vous d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je mets donc ce rapport au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 24 abstentions. Ce rapport est adopté.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Nouvelle organisation du Département Urbanisme et Grands Projets Urbains intégrant la mise en œuvre de la compétence du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

M. LE PRÉSIDENT.- C'est la déclinaison de ce que nous venons de dire. Nous structurons les services en fonction de cela.

M. BAULIEU. - Vous avez l'organigramme dans le dossier annexe.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons répondre aux questions, mais nous avons fait le débat précédemment pour ce point. S'il n'y a pas de question, je mets au vote ce rapport qui est la suite de l'autre. Est-ce le même vote ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 24 abstentions. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.2.2 - Création du PC sécurité-sûreté auprès de la Direction Parc Automobile et Logistique

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 1 abstention. Ce rapport est adopté.

Rapport n°1.2.3 - Règlement du compte épargne temps

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 4 abstentions. Ce rapport est adopté.

Finances

Rapport n°1.1.1 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières par la CAGB - Année 2016

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'une solution de gestion de la paie, des carrières et autres domaines RH - Autorisation de signature du marché

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°7.2 - Marché de fourniture de service d'hébergement de baies informatiques dans un Datacenter - Autorisation de lancement et de signature

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Déclaration de projet d'une liaison mode doux reliant les Prés de Vaux à la commune de Chalezeule

M. MICHAUD. - La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a déposé le 10 novembre 2016, un dossier en vue de l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique des travaux relatifs au projet d'aménagement d'une liaison modes doux reliant « Les Prés de Vaux à la commune de Chalezeule » valant mise en compatibilité du PLU de Chalezeule et Déclaration de cessibilité des biens nécessaires à sa réalisation. Les enquêtes publique et parcellaire se sont déroulées conjointement du 9 janvier au 9 février 2017.

Ce projet consiste en l'aménagement d'une liaison cyclable reliant Les Prés de Vaux (Besançon) à la commune de Chalezeule. Il s'appuie en partie sur des infrastructures routières existantes. Les travaux nécessaires à sa réalisation consistent :

- sur 2,2 km de la passerelle de la Malate au Chemin de Charmarin, en des travaux d'élargissement pour porter la voirie à 3,5 m, et lorsque c'est impossible pour des contraintes topographiques, à un minimum de 3 m, et en la mise en place de jalonnement,
- sur 1,8 km, en la réalisation ex nihilo d'une nouvelle infrastructure cyclable de type voie verte de 3 m de large, bordée d'accotements de 1,50 m et délimitée par une clôture,
- sur une longueur de 1 km, du terrain de football de Chalezeule à la piscine de Chalezeule, en des travaux de jalonnement et de revêtement de la voirie existante.

Le montant de cette opération est estimé à 625 000 € HT.

Les principales observations émises lors de l'enquête ont porté sur :

- - l'opportunité et le coût du projet,
- - la sécurité et la cohabitation entre les riverains, les cyclistes et les piétons le long du chemin des Prés de Vaux.

Dans ses conclusions, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans réserve ni recommandation sur l'utilité publique du projet, sur la mise en compatibilité du PLU de Chalezeule, ainsi que sur la cessibilité des biens nécessaires à la réalisation de l'aménagement. À l'issue de cette procédure, et conformément aux dispositions législatives en vigueur, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'intérêt général de ce projet.

La présente délibération vaudra également déclaration de projet au sens de l'article L. 126-1 du Code de l'environnement.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui est très important est que nous soignons bien la concertation et l'écoute des gens sur le secteur. C'est demandé depuis fort longtemps, cela dynamisera tout le secteur, mais nous devons être très attentifs aux demandes des habitants de ce secteur.

M. LIME. - Je voulais simplement insister par rapport à cela, parce qu'il y a eu une réunion publique un petit peu houleuse avec des observations de la part des riverains un peu interrogatifs par rapport à cela. Je demande à ce que nous continuions à travailler avec les riverains sur ce que nous sommes en capacité de pouvoir faire pour essayer de réduire un petit peu les nuisances, même si le projet est intéressant.

Je ne conteste pas le projet, mais nous devons essayer de travailler pour faire baisser cette pression des riverains qui n'acceptent pas aujourd'hui le projet en tant que tel. C'est simplement une observation. Je sais que tu y travailles. Ce n'est pas du tout une remarque négative, mais il faut vraiment continuer à travailler pour essayer de trouver un consensus.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut être attentif au fait que c'est une voie cyclable.

M. LIME. - J'ai dit que le projet était intéressant, et que nous continuons la concertation.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est ce que j'avais dit quelques instants avant.

M. MICHAUD. - Ce qui a été entendu.

M. BAULIEU. - C'est une impasse magnifique où il ne passe personne et cela va un peu changer.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un problème que nous connaissons bien un peu partout d'ailleurs. Les impasses, c'est bien et là, il y avait une belle impasse. Y a-t-il des oppositions à ce projet, ou des abstentions ? Je compte 1 abstention. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.2 - Marché d'affrètement - Autorisation de lancement et de signature
--

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un gros marché. Vous savez que nous avons toujours souhaité préserver aussi, dans la plus stricte légalité, nos transporteurs locaux dont nous avons besoin le samedi ou le dimanche, pour transporter les gamins sur les stades ou les clubs dans la semaine, sur l'ensemble de la Région et du territoire national. Il y a un marché important qui représente plusieurs millions d'euros.

M. LOYAT. - Ce rapport propose le lancement d'un marché d'affrètement pour la desserte en transport en commun des communes périurbaines du Grand Besançon, un marché par lot, choix qui a été fait, reconduit pour 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 avec un montant estimatif de 55 M€. Le lancement du marché est prévu pour la première semaine de juin, avec une remise des offres pour le 4 septembre, date limite, et une notification des marchés début novembre, sachant qu'une Commission d'Appel d'Offres devrait se tenir le 12 octobre prochain.

Par ce marché, nous devons permettre l'évolution de la desserte pour répondre à l'extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération, mais aussi pour mettre en œuvre notre Plan de Déplacement Urbain qui porte sur l'ensemble du territoire. Cette évolution repose sur des principes et des modifications possibles présentées dans des réunions de secteur, et présentées ensuite au Bureau, en Commission.

Il s'agit de continuer à répondre aux besoins des scolaires par des services de proximité, mais là, c'est avant tout la continuité avec des adaptations. Il faut également développer davantage la fréquentation ponctuelle ou régulière d'usagers autres que les scolaires, notamment les actifs, mais également des étudiants ou d'autres personnes comme les retraités, ce qui est d'ailleurs cohérent pour les actifs, avec notre politique de soutien au Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) et au Plan de Déplacement d'Administration (PDA). Pour cela, il faut s'appuyer sur la desserte organisée pour les scolaires qui, rappelons-le, est ouverte à tous, sauf ce qui concerne les primaires pour les RPI.

Il est proposé aussi de :

- différencier davantage les services et, par exemple, de faire des changements pour le TAD (Transport à la Demande) davantage centré sur les bourgs-centres comme Saône ou Devecey, sur des nœuds d'échanges par exemple dans la zone commerciale d'École-Valentin, ou des haltes ferroviaires,
- développer l'usage pour les actifs en procédant à des adaptations d'itinéraires,
- renforcer l'intermodalité, particulièrement avec le ferroviaire.

Pour chaque lot, donc chaque secteur et chaque secteur ne correspondant pas aux secteurs politiques, les évolutions de desserte correspondront aux tranches optionnelles qui pourront, ou non, être retenues en novembre, et déclencher en 2018 ou ultérieurement, ce qui se fera lot par lot.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, c'est très clair et concis. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Mme PRESSE. - Comme je l'avais déjà fait remarquer dans les deux réunions de Bureau où nous avons parlé de ce dossier, je souhaitais que, dès l'instant où nous revoyions le réseau des communes périurbaines, soit prise en compte également la desserte des zones économiques à travers ces dessertes, même si cela peut engager des frais supplémentaires, et ceci pour deux populations, à savoir :

- la population pérenne de ces zones, qui souhaite s'organiser d'une part autour de leur PDE, de leur PDA, mais aussi de mutualisations de différentes entreprises sur une zone, qui a déjà réfléchi à la façon de s'organiser, mais qui voudrait avoir la possibilité d'accéder au réseau par endroit,
- la population de Pôle Emploi. Quand on sait que la reprise économique démarre doucement, qu'il y a quelques soubresauts, des intérimaires, que des emplois précaires peuvent être dégagés dans ces zones, quand on dit à Pôle Emploi qu'il existe des possibilités de travail, même si je ne suis pas tout à fait d'accord avec ces formes de travail existantes qui sont saisonnières, quand on se demande comment se rendre dans ces zones, il est répondu : « Débrouillez-vous, c'est ravitaillé par les corbeaux ! »

M. LE PRÉSIDENT.- Ceux qui disent cela ne sont pas très malins.

Mme PRESSE.- Cette population doit être prise en compte, parce qu'il me semble que nous devons nous occuper de l'ensemble de la population. Nous devons également alimenter par nos réseaux, l'ensemble de notre territoire, puisque nous avons volontairement mis ces zones économiques à ces emplacements. Nous portons ainsi la responsabilité d'aller jusqu'à la fin de l'organisation. Ce n'est pas forcément sur cette délibération que cela peut jouer, mais il faut que cette problématique soit prise en compte et que des solutions soient proposées.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous ne pourrions pas proposer de solution dans tous les cas. Ce n'est manifestement pas possible. Je vous rappelle que lorsque tu dis « nous les avons mises », pour la plupart, elles sont en place depuis assez longtemps. Toutes les zones importantes de l'Agglomération sont desservies, mais il faut regarder au cas par cas pour trouver des solutions qui ne passent pas forcément par des transports en commun, mais qui peuvent passer aussi par d'autres moyens.

Nous devons aussi nous dire la vérité. Ne nous racontons pas d'histoire. Nous ne mettrons pas des transports en commun partout, parce qu'une entreprise aura ses salariés qui viendront à 8h le matin et repartiront le soir à 17h. Nous devons trouver des solutions, mais il faut qu'elles soient supportables économiquement. Je pense que nous devons voir cela. De plus, il y a certainement d'autres solutions à étudier, peut-être du transport à la demande, ou la participation de l'entreprise pour cette étude. Je suis totalement d'accord avec ce que tu dis. Ceci dit, il faut regarder dans le détail comment cela peut se mettre en place.

Michel LOYAT, je crois que vous avez déjà réfléchi à cela.

M. LOYAT. - Oui. Tout d'abord, je suis également d'accord avec l'objectif. Étant en charge du soutien au Plan de Déplacement d'Entreprise et au Plan de Déplacement d'Administration, je sais que ce levier est important. D'ailleurs, nous mettons des moyens supplémentaires pour cela. J'ai indiqué tout à l'heure que l'un des objectifs pour la desserte périurbaine (la délibération portant sur la desserte périurbaine) était d'avoir une fréquentation plus importante pour les actifs et, de manière plus large, pour ceux qui ne sont pas scolaires. Pour les scolaires collégiens et lycéens, nous avons une desserte satisfaisante, même si cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir quelques améliorations.

En revanche, nous avons des progrès à faire pour les autres usagers. Cela se fait d'abord dans la construction de la desserte en transport en commun. Après, nous sommes d'accord, l'objectif concerne le « comment » et le « combien », le « combien » renvoyant à des financements, et le « comment » concernant parfois la difficulté de zones d'activités très étalées, excentrées, voire d'entreprises isolées.

Cela ne veut pas dire que ce soit un mal que, dans une commune, il y ait une entreprise et une seule entreprise, mais cela rend beaucoup plus difficile la desserte de cette entreprise, d'autant plus que desservir une zone, pour des actifs, cela veut aussi dire que la desserte doit permettre à des personnes habitant en dehors de la zone de venir. C'est donc dans la construction de la zone.

J'ai indiqué tout à l'heure que, parmi les modifications proposées, nous suggérons de renforcer les centres-bourgs et les nœuds d'échanges, par exemple dans la zone commerciale d'École-Valentin où il y a à la fois des emplois et des personnes qui se rendent pour des services. C'est également le cas sur la zone des Marnières avec le tram, par exemple. Toutefois, et le Président l'a bien rappelé, les transports en commun ne peuvent pas répondre à toutes les situations. C'est déjà vrai pour des habitants, mais c'est encore plus vrai pour les entreprises.

D'où l'intérêt du développement du covoiturage de proximité, ce sur quoi nous travaillons à la fois dans le cadre de la DSP urbaine, puisque cette mission sera confiée au délégataire, quel qu'il soit. Il s'agit également de développer l'intermodalité avec le ferroviaire. Après, il y a les limites budgétaires. Je n'aurai aucune raison d'être celui qui demandera le plus de restriction budgétaire, vous le comprenez bien, et je suis même preneur de moyens supplémentaires pour aller dans le sens du PDU. Après, j'imagine que ce sera un choix collectif.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres interventions par rapport à cela ?

M. GAVIGNET. - Je reviens sur la remarque que j'ai faite en Bureau concernant la desserte de la ZAC de l'Échange. Il est vrai qu'aujourd'hui, nous sommes arrivés à un potentiel largement de 300 emplois. Nous n'avons pas de desserte sur cette zone. J'entends bien que nous ne pouvons pas répondre à la demande de toutes les entreprises.

M. LE PRÉSIDENT.- 300 emplois, cela commence à compter.

M. GAVIGNET. - Voilà, et j'ajoute qu'aujourd'hui, nous avons financé le tram avec le Versement Transport. Je pense que nous ne pouvons pas faire abstraction du fait que les entreprises participent au VT. Sur une zone comme celle-ci où nous n'avons pas du tout de desserte, c'est navrant, d'autant plus que nous nous apercevons aujourd'hui qu'avec l'aménagement de la voirie existante, nous y arrivons sans trop de détours. Certes, nous n'honorons pas toutes les demandes, mais je pense que nous devons prendre ce dossier en considération.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que c'est ce que nous avons dit. Lorsque nous avons une zone à 300 emplois, voire 500 à terme sur le secteur, il est clair que la question se pose et que nous devons apporter des solutions. De plus, un hôtel se construira bientôt.

M. GAVIGNET. - Il y a justement l'hôtel-restaurant dont les travaux ont débuté cette semaine. De plus, nous avons plus ou moins un engagement, en tout cas au moins moral, vis-à-vis des transports Jeantet. Chacun se souvient que les transports Jeantet avaient d'autres opportunités d'implantation. Ils avaient des opportunités pour sortir de l'Agglomération. Nous avons fait en sorte de les installer sur la zone de l'Échange. Ceci étant, nous nous sommes engagés et je crois que nous nous devons de faire quelques efforts.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que pour les transports Jeantet, il y a eu une bonne négociation dans l'intérêt réciproque de toutes les parties. Pour une zone de logistique, être à proximité d'une autoroute, c'est mieux qu'à 10 ou 15 km par la route départementale. Quand on veut faire des accords gagnants-gagnants, c'est parfait. Pour répondre très précisément à ta question, oui, nous devons tenir compte de cela. Quand vous avez 300 emplois, voire 400 ou 500 à terme, dans une zone qui se développe beaucoup, la question est tout à fait pertinente.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°2.3 - Règles d'accès aux aménagements de transport routier du Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de débat. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Dispositif émergence - Poste CitéLab1

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.2 - Centre d'affaires des Auxons - Demande de subventions

M. FELT.- Le Grand Besançon s'apprête à ouvrir un espace de travail partagé sur 600 m² dans le bâtiment Le Signal, premier bâtiment situé tout à proximité de la gare de Besançon Franche-Comté TGV. Il s'agit de mettre à disposition un équipement capable de répondre aux nouvelles attentes des usagers en matière de lieu de travail et le parc de Nouvelle Ère aux Auxons s'y prête. Pour les équipements, il s'agit de bureaux, d'espaces de *co-working* et d'espaces communs.

Le présent rapport a pour objet de solliciter des subventions auprès de l'État, dans le cadre du volet territorial du CPER (Contrat de projets État-Région) et auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD). Vous trouverez dans votre rapport les montants des demandes de subvention qui sont respectivement :

- 75 000 € pour l'État,
- 27 095 € pour la Région.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des questions ?

M. GROSERRIN. - Je voulais faire une intervention. J'ai apprécié le fait que vous ayez dit, dans les rapports précédents, qu'il fallait que l'on se dise la vérité, et toute la vérité.

M. LE PRÉSIDENT.- Et rien que la vérité !

M. GROSERRIN. - Le bilan pour la gare TGV des Auxons n'est pas bon. Tous les chiffres le montrent et les baisses risquent de se poursuivre, nous le voyons au quotidien. Cet aspect très négatif concerne également le bilan de la zone d'activités espérée autour de la gare. Dans une plaquette dédiée aux nombreux succès du Grand Besançon créateur d'emplois, vous annonciez en 2014, je cite : « Nouvelle Ère, un nouveau parc d'activités tertiaires à 400 m de la gare TGV, dans un écrin boisé, près de 100 000 m² de locaux prévus, un premier bâtiment tertiaire BBC de 2 modules de 2 500 m², scindables sur mesure et disponibles dès 2015 ». Vous misiez de façon très optimiste sur un effet TGV qui ne s'est pas produit.

L'inauguration de la gare fin 2011 et du bâtiment Le Signal en mai 2017, tout cela est peut-être le fruit de conditions du partage et de son suivi. Je m'interroge sur l'attractivité de cette zone qui est devenue, pour certains, médiocre et je le regrette. En tant que Président de l'Agglo, vous en portez votre part de responsabilité, pas toute la responsabilité, mais votre part de responsabilité. Vous êtes le leader de l'Agglo, notamment dans les arbitrages entre la Ville de Besançon et notre Communauté d'Agglomération. Quelle est la comptabilité réelle entre l'axe Viotte et l'axe périphérique Auxons ? Y a-t-il la place sur notre territoire pour 2 pôles tertiaires réellement attractifs ?

Si l'enjeu est celui de trop de développement, en tout cas du tertiaire, on peut s'interroger sur quelques projets qui peuvent néanmoins aboutir aux Auxons, mais l'inquiétude est forte pour l'avenir. La perte du statut de capitale régionale, les évolutions dans l'organisation des services de l'État, les besoins de rationalisation progressivement affirmés par la région Bourgogne-Franche-Comté, et les investisseurs eux-mêmes – et ils nous le disent, comme à vous – s'interrogent, voire s'étonnent. Qu'en sera-t-il dans quelques années de cette attractivité économique de notre chère Ville et Agglo ?

Monsieur le Président, vous le savez, votre stratégie de développement économique pour 2015-2020 est peut-être en décalage avec la réalité. Notre territoire s'affaiblit dangereusement, la zone des Auxons et son évolution démontrent éloquemment la perte d'attractivité de notre territoire. Vous avez dit que l'on pouvait tout se dire. Je pense que ce n'est pas un coup de gueule, mais simplement un signal, et je crois qu'il est important de se dire les choses. Je souhaiterais, et nous le souhaitons tous ici, la réussite de cette zone d'activités, et nous vous demandons, en tout cas je vous le demande à titre personnel, d'être plus efficace.

Je crois que le fait de passer en Communauté Urbaine est peut-être aussi une partie importante et qui permettra peut-être de nous en sortir par rapport à cela, parce que nous souhaitons, et je le souhaite au niveau de ces territoires, qu'il ne soit pas trop tard, que nous puissions agir à l'image d'autres départements, d'autres villes, voire le Nord Franche-Comté. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je me réjouis qu'à nouveau vous souteniez le projet de communauté urbaine. Je l'enregistre et je vous remercie, et vous avez raison.

M. GROSPELLIN. - Et je serai à vos côtés.

M. LE PRÉSIDENT.- Et vous serez à mes côtés, c'est très bien. Maintenant, concernant cette gare, il est vrai que les choses seront compliquées. Il faut vous dire une chose : ce n'est jamais le Maire ou le Président qui dit à une entreprise ou à un grand organisme où elle/il va se mettre. Je vous donne un exemple concernant Viotte. Pourquoi les services de l'État sont-ils à Viotte ? Bien sûr, on leur a proposé Les Auxons et c'est la première chose que nous avons faite. Mais pourquoi veulent-ils être à Viotte ?

Vous savez ce que sont les services de l'État. C'est là où les citoyens de tout le secteur, de toute l'ancienne région, peut-être même d'ailleurs, viendront pour faire des démarches. Je vous pose la question : quel est l'endroit où il y a toutes les lignes de bus de la Région, du Département, le tram, les transports en commun, les TER ? Est-ce à la gare Viotte ou est-ce à la gare des Auxons ? C'est à la gare Viotte. Vous comprenez bien que des locaux qui ont pour vocation d'accueillir la population de toute une région sont là où arrivent les moyens de transport en commun. C'est pour cela qu'ils se sont installés là-bas.

Notez au passage qu'en ayant le permis d'installation, la création de 15 000 ou 18 000 m² à Viotte, cela conforte déjà la présence de fonctionnaires ici pendant quelques années. C'est déjà au moins 12 ans la première fois. La Région vient de nous faire part qu'elle allait encore mettre 2 000 m². Il y aura ainsi 5 800 m² de locaux à la gare Viotte, toujours pour les mêmes raisons. Par contre, sur Les Auxons, nous avons signé une première vente, comme nous venons de le dire, et 4 autres sont en train d'être discutées. Nous sommes même en train de réfléchir à la deuxième tranche.

Monsieur GROSPELLIN, cela ne va pas forcément très vite lorsque nous faisons cela. Vous savez que pour la zone de Témis Innovation, nous avons fêté la 20^e année des premières réalisations il y a peu de temps et nous avons commencé à y réfléchir il y a 30 ans. Cela prend du temps. De plus, quand on a une entreprise, on n'aime pas être le premier, on a peur de se tromper, de se brûler les ailes, que cela ne se passe pas bien et nous l'avons vu à Témis. Le démarrage de Témis a été très compliqué au début. Regardez maintenant : cela se développe, cela pousse. Donc, il faut démarrer et nous avons de bons espoirs.

Cela va-t-il moins vite que prévu ? Oui, mais ne perdons pas de vue non plus qu'il y a quelques difficultés économiques dans ce pays, que les investisseurs sont très prudents, mais les choses avancent. Rappelons aussi que ce n'est pas moi qui ai choisi le lieu d'implantation de la gare. Le Président de l'Agglo a certes de grands pouvoirs, chacun le sait ici, mais il n'a pas décidé où allait se positionner la gare. Toutefois, nous devons maintenant être confiants. Je suis sûr que dans les années à venir, tout cela ira, mais cela prend plus de temps. Oui, c'est vrai, cela prend plus de temps.

M. LOYAT. - Je ne comprends pas très bien la position de Monsieur GROSPELLIN par rapport à Viotte et par rapport à l'aménagement autour de Viotte. Depuis des années, de longues années, dans différents documents de planification au niveau de l'Agglo, au niveau du SCoT, il est dit que l'on construit un schéma d'aménagement, notamment pour accueillir – je crois que c'est le terme que l'on utilisait – la ligne à grande vitesse, un schéma d'aménagement autour de 2 gares TGV. Nous n'étions pas dans « c'est l'une ou c'est l'autre », mais « c'est l'une et c'est l'autre ».

L'attractivité de l'Agglo et l'accueil de la grande vitesse sur le Grand Besançon, c'est bien un accueil de la grande vitesse avec la gare Viotte et des aménagements autour de la gare Viotte, par exemple, la restructuration et la réhabilitation du SERNAM avec tout un projet de pôle tertiaire et également cette zone Nouvelle Ère. Toutefois, ce n'est pas une chose que nous découvrons.

Au contraire, ce sont des décisions partagées dans différentes instances, y compris dans le Syndicat Mixte. Cela a été présenté. Je suis étonné et je ne comprends pas tellement quelle est votre position par rapport à cela.

M. GROSERRIN. - Je vais répéter ma question et je crois que cela va dans le sens de ce qu'a dit Monsieur FOUSSERET. Y a-t-il une compatibilité réelle entre l'axe Viotte et l'axe périphérique des Auxons ? Surtout, y a-t-il place sur notre territoire pour 2 pôles tertiaires réellement attractifs ? La question est celle-là.

Je vais aller dans le sens de Monsieur FOUSSERET qui disait que le tertiaire et les services de l'État doivent être au service des habitants. Viotte trouve donc tout à fait sa légitimité. Mais la question que nous devons nous poser concerne la légitimité des Auxons en termes de tertiaire. Ne devons-nous pas travailler différemment à ce niveau ?

M. LE PRÉSIDENT. - Nous n'y mettrons pas les mêmes services.

M. GROSERRIN. - J'ai bien compris, mais je crois qu'il faut peut-être travailler dans un autre sens pour Les Auxons.

M. LE PRÉSIDENT. - Non. Actuellement, nous travaillons beaucoup sur les entreprises, plutôt des entreprises dans le domaine des nouvelles technologies, avec des gens qui ont besoin de se déplacer rapidement entre Besançon, l'Allemagne et Paris, et ces gens-là veulent être là-bas. C'est ce que nous sommes en train de mettre en place. Nous pourrions aussi avoir des salles d'accueil pour organiser des réunions à la journée ou à la demi-journée. Un village d'entreprises est aussi en train de se mettre en place à l'entrée de la zone. Nous en avons parlé l'autre jour, et nous serons attentifs à la qualité de ce qui se fera et à la nature de ce qui se réalisera là-bas. Les choses avancent, mais nous ne devons pas forcément mettre les mêmes choses à Viotte qu'aux Auxons. C'est différent. Il ne faut pas trop de tertiaire, mais il en faut tout de même.

M. GROSERRIN. - Si je prends l'exemple de la gare du Nord Franche-Comté qui s'est développée de manière très efficace, je crois qu'à un moment donné, ils ont choisi un axe précis aussi et je pense que c'est intéressant. C'est une question et je pense que des arbitrages doivent être faits dans ce sens.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ai envie de dire que le Nord Franche-Comté n'est pas du tout dans le même contexte. De plus, et cela a été évoqué par le Maire des Auxons précédemment, la zone est fragile, on l'a imposée et on a découvert un jour qu'elle était en ZNIEFF, ce qui a compliqué beaucoup les choses. Peut-être qu'à cette époque, il avait été dit que la gare aurait dû être déplacée de quelques centaines de mètres, mais c'est comme cela. Je crois que la gare a été faite dans les années 1998 ou 2000. Nous avons besoin de zones tertiaires pour garder notre statut de capitale. De tout cet entretien, j'ai retenu que vous alliez me soutenir pour la communauté urbaine, ce qui est bien.

M. GROSERRIN. - Bien sûr, et à un moment donné, sur le PLUi, on savait que c'était une condition indispensable. J'étais contre, je suis un démocrate républicain, comme tous ici et à partir du moment où il y aura eu vote, je me conformerai au vote, ce qui est normal. Vous avez bien compris que c'était l'intérêt de tout le monde que nous réussissions.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous savez aussi que si nous n'avons pas de PLUi, nous n'aurons pas de communauté urbaine.

M. GROSERRIN. - C'est ce que je viens de vous dire.

M. SCHAUSS. - Je suis un peu consterné par vos propos, Monsieur GROSERRIN, parce que chaque fois que vous pouvez exprimer vos doutes sur la dynamique économique de Besançon, sur le déclin, vous le faites, et je trouve que ce n'est pas bien. Vous jouez un rôle. Quelque part, vous êtes leader d'opinion, vous véhiculez un certain nombre d'idées, mais je pense que ces idées sont fausses. Peut-être que vous êtes persuadé qu'elles sont justes, mais je pense qu'elles sont fausses.

Il faudrait que vous regardiez un petit peu ce qu'il se passe, la vitalité de notre tissu économique, du lien très étroit entre l'innovation, les start-ups, les entreprises de l'innovation, notre tissu de laboratoires de recherche, notre Université et vous vous apercevriez, vous constateriez que nous avons un tissu extrêmement dynamique.

Mes collègues de la Commission n°03 « Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche » peuvent en témoigner. Nous sommes sans arrêt à discuter, avec des projets d'implantation.

Quand on siège au sein de Témis, on voit bien la dynamique, même une certaine effervescence de création, de développement d'entreprise, la présence de leaders mondiaux à Besançon. Il ne faut pas véhiculer cette idée comme quoi nous serions sur la pente descendante.

Je connais bien les gens du Nord Franche-Comté. Ils envient notre situation, la vitalité de nos PME, les secteurs de l'innovation dans le domaine médical, dans le domaine des microsystèmes. Ils nous envient tout cela. Ce n'est pas juste de toujours parler des choses qui déclinent.

Michel LOYAT l'a dit. Nous avons un système à deux gares. Encore une fois, la gare entre les deux agglomérations n'a rien à voir. Comparer des choses qui ne sont pas comparables, à un moment donné, cela fausse le jugement et la réalité. Il serait intéressant peut-être qu'un jour, nous prenions du temps pour vous expliquer, parce que visiblement, vous n'avez pas totalement compris notre écosystème extrêmement vigoureux.

Il y a quelques semaines, il y a eu les Journées Granvelle. Nous avons bénéficié de 8 pages le journal Les Échos, et ce n'est pas du publiereportage, qui traduisait la vitalité et la robustesse de notre système local, et je pense qu'il faut prendre cela en compte et arrêter de toujours tirer vers le bas l'image que l'on peut avoir de notre territoire, parce que ce n'est vraiment pas le cas.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GROSPERRIN, je regrette que vous ne fassiez pas partie, par exemple, du Comité Syndical de Témis. Vous verriez.

M. GROSPERRIN. - J'ai cru que vous alliez me dire : « Que vous ne soyez pas Vice-Président de l'Agglomération ».

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis sérieux. Cela ne changerait rien. Vous le savez très bien et nous pouvons le refaire. Il y a eu des journées à l'IUMM, par exemple, pour les 20 ans de Témis. Je ne me souviens pas vous y avoir vu.

M. GROSPERRIN. - J'ai rendez-vous avec eux la semaine prochaine.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais quand il y a eu les journées avec les chefs d'entreprise, je ne vous y ai pas vu. C'est bien que vous ayez rendez-vous avec eux. C'est très bien. Demandez-leur ce qu'ils pensent de notre service économique. Nous sommes en train de trouver des solutions pour mettre en place une usine de la production.

M. GROSPERRIN. - On parlait des Auxons, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, on parle de développement économique. Tout est lié. Vous avez parlé du déclin économique. Dominique SCHAUSS a raison d'avoir dit cela. Vous qui êtes un élu national, honnêtement, vous devriez vous faire le VRP, le porteur des atouts de cette Ville. Peut-être que vous le faites lorsque vous êtes à Paris, mais ici, c'est assez désagréable d'entendre ce que vous dites. Je ne dis pas que tout est bien, il y a certainement des choses que nous pouvons améliorer, mais quand même, globalement, lorsque l'on regarde sur Témis Innovation, sur Témis tout ce qui se fait, et par ailleurs toutes ces entreprises, IXBLUE qui vient de se créer, PHOTLINE, toutes ces nouvelles sociétés qui viennent d'arriver, cette grande marque d'horlogerie qui va certainement implanter un nouveau centre de maintenance, il se passe des choses assez importantes ici.

Si vous ne voulez pas le reconnaître, parce que cela vous fait mal, OK, mais ne dites pas que ce n'est pas bien. Tout ce qui est repris de négatif dans la presse sur l'Agglo, sachez bien que les chefs d'entreprise, grâce à un petit outil qui s'appelle « L'Argus de la Presse », l'ont sur leur bureau le lendemain matin. Chaque fois qu'une « vacherie » est dite sur une entreprise ici, dans l'Agglo, à la Ville ou au Département, dès que le nom du Grand Besançon apparaît, cela se retrouve sur le bureau des décideurs, et ce n'est pas bien. Il faut faire attention. On n'est pas obligé d'être d'accord là-dessus, mais tout de même !

Nous sommes très bons dans de nombreux domaines. Par exemple dans le domaine de l'environnement et du développement durable, nous sommes reconnus au niveau national. Quand je rencontre mes collègues, si nous prenons l'exemple des déchets, c'est reconnu au niveau national. Ce n'est pas pour glorifier.

De toute façon, je vais vous dire une chose : je n'ai plus rien à prouver et vous le savez. Ce n'est donc pas pour moi, mais pour cette Ville. Quand je dis que demain, si nous ne faisons rien, nous serons déclassés d'une façon totale, je me réjouis de votre soutien.

Mme VIGNOT.- Je voudrais dire que cette discussion est intéressante, puisque finalement, elle rappelle les discussions préalables qu'il y a eu sur la question de la localisation de cette gare TGV.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'allons pas revenir là-dessus.

Mme VIGNOT. - Non, mais il n'empêche que c'est la question posée au préalable à la question de l'attractivité. C'est bien comme cela que Monsieur GROSPERRIN a posé le débat. Je ne suis pas d'accord non plus avec vous sur la question de savoir si on peut mettre en corrélation la vitalité de la gare TGV des Auxons et l'attractivité du territoire, parce qu'en réalité, il y a une belle attractivité du territoire au vu d'un écosystème qui se développe et qui se développera encore plus sur la gare Viotte.

Par contre, on est en train de démontrer que l'implantation de la gare dans une forêt, sur des zones humides et dans des secteurs très vulnérables, n'était pas forcément très judicieuse, tant du point de vue de l'environnement que du point de vue de l'aménagement du territoire. Je suis contente que finalement, vous en tiriez cette conclusion, et j'espère que sur les autres types d'aménagement du territoire que l'on décidera dans l'avenir, il y aura bien une réflexion du même type qui mettra en rapport la question de l'environnement, parce que là, typiquement, on a écrasé un certain nombre de zones humides, de forêts, etc., pour un résultat qui n'est pas à la hauteur.

En revanche, nous pouvons nous réjouir du pôle intermodal qui se développe sur la gare Viotte et qui, à mon avis, aura un grand avenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien, OK. Avez-vous d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Ce rapport devait passer assez vite, mais c'est important que nous en discutions. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

<p>Rapport n°3.3 - FRI2 - Soutien aux projets des sociétés STATICE, AR ELECTRONIQUE et FRECNYSYS</p>
--

M. SCHAUSS. - Justement, nous allons encore parler d'un dossier plein de promesses et d'innovations. Je vous rappelle qu'à peu près à chaque Conseil, je présente un projet de ce type au titre du Fonds Régional d'Innovation (FRI), ce qui démontre quelque chose. Je vais parler de deux projets. J'irai assez vite, mais cela vaut la peine de l'évoquer.

Il y a un premier projet qui s'appelle FASSIL, acronyme qui signifie « Fabrication Additive pour la Santé – nouveaux matériaux SILicones ». Il s'agit de créer un démonstrateur pour de l'impression 3D avec du silicone pour créer des implants humains, notamment ORL. Ce projet est important ; le coût s'élève à 1,3 M€ sur 42 mois. Il considère huit partenaires dans le cadre d'un consortium, dont l'entreprise bisontine STATICE. La Région octroiera 50 000 € en subventions, 49 300 € en avance remboursable. Il est proposé que la CAGB octroie une subvention de 30 000 €. C'est vraiment du soutien à l'innovation et au développement économique, et cela marche.

Le deuxième projet est le projet HARMONIE. Il n'a rien à voir d'un point de vue de la technologie. Il s'agit d'intervenir dans les composants de radiofréquence dans le cadre de technologie de rupture pour répondre aux besoins de télécommunication haut débit, marché en très forte croissance. Je ne parle pas de la technologie, mais parmi les 5 partenaires, vous avez certains leaders mondiaux dont :

- SOITEC, leader mondial des semi-conducteurs à Grenoble,
- FRECNYSYS, société bisontine qui fabrique des composants pour le spatial, l'aéronautique, les télécoms, dont l'offre est unique en France et extrêmement rare en Europe,
- AR Électronique, société bisontine leader dans le temps fréquence (je vous rappelle que nous sommes leaders mondiaux en matière de temps fréquence), qui produit des oscillateurs à quartz (42 emplois),
- FEMTO-ST, notre laboratoire bien connu,
- LETI (Laboratoire d'Électronique et de Technologie de l'Information) de Grenoble, qui est aussi l'un des principaux centres de recherche appliquée en micro-électronique au monde,
- le CEA.

C'est un projet à 5,5 M€, d'une durée de 24 mois. Nous proposons un montant de :

- 30 000 € pour STATICE,
- 33 000 € pour AR Électronique,
- 28 000 € pour FRECNYSYS.

M. LE PRÉSIDENT. - OK. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.4 - FIE - Aide au loyer à AERIS GROUP

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.5 - FIE - Aide au loyer à SNDR Évolution

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

M. LIME. - Nous avons mis à un moment « maintien de l'activité et des emplois ».

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vrai que cela a été dit l'autre jour.

M. LIME. - Il faut donc l'ajouter sur les deux rapports.

M. FELT.- Je ne participe pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est indiqué. Je ne dis pas ceux qui ne prennent pas part au vote, puisque c'est indiqué. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°3.6 - FIE - Aide à la société TRENDY ÉLÉMENTS

M. LE PRÉSIDENT.- Cette société monte et revend des montres du côté d'École-Valentin ou Châtillon. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

M. BLESSEMILLE.- J'ai un communiqué à faire concernant le courrier envoyé aux 25 communes intéressées par les ZAE. Je crois que la commune de Boussière n'a pas de voirie en reprise. Sur ce courrier, nous indiquons qu'il y avait un délai de réponse, une date butoir qui était le 15 mai. Or à ce jour, 13 communes ne nous ont pas répondu. Je dirai à 13 communes qu'il nous faut une réponse.

Si elles ont un problème quelconque comme nous l'indiquons dans le courrier, qu'elles fassent appel à nous pour avoir les observations particulières ou des compléments d'information. Je pense que raisonnablement, nous pouvons nous donner 8 jours, mais après, nous arrêtons, parce que c'est de reculer d'autant par rapport à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) qui devra intervenir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- OK, très bien.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Adhésion à l'association AMORCE au titre de la compétence Énergie

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de village » -
Attribution de fonds de concours aux communes de Beure, Dannemarie-sur-Crète, Pirey et
Pouilley-les-Vignes

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.3 - Évolution du cadre d'application du fonds « Isolation et énergies pour les communes »

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Françoise PRESSE ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.4 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » -
Attribution de fonds de concours aux communes d'Amagney, Audeux, La Chevillotte, Le Gratteris et
Osselle-Routelle

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.5 - Zéro pesticide - Plans de désherbage communaux -
Bilan de la première démarche engagée et lancement d'une nouvelle opération

Mme PRESSE.- Je serai assez rapide, puisque maintenant, il y a l'obligation pour toutes les communes d'être à zéro pesticide depuis le 1^{er} janvier dernier. Je vous rappelle que 12 ou 13 communes sur l'ancien territoire de la CAGB avaient déjà entrepris une politique zéro pesticide. En 2016, il y a eu un appel d'offres pour accompagner 20 communes, dont vous avez la liste en page 97 de votre rapport, qui ont trouvé satisfaction dans cette politique pour les accompagner aussi bien au niveau des élus, des services, que des bénévoles de leur commune qui souhaitaient faire un plan de désherbage sur l'ensemble de la Commune.

Nous avons l'opportunité d'avoir une seconde opération pour 20 communes supplémentaires, opération financée à 80 % par l'Agence de l'Eau. Vous savez que les fonds de l'Agence de l'Eau pour ce genre d'opération étant en extinction, ce sera la dernière fois que nous pourrons faire ce genre de démarche.

Toujours dans le même esprit, pour aider les communes à établir leur plan de désherbage, quelques communes se sont déjà présentées, à savoir Miserey-Salines et Chemaudin-et-Vaux pour la partie Chemaudin. La possibilité sera offerte aux 15 nouvelles communes entrantes. Au bout d'un moment, nous allons peut-être arrêter de les appeler comme cela. Ces 15 communes pourront ainsi bénéficier de cette politique.

Pour accompagner tout cela, il y a également des séances publiques à destination des jardiniers amateurs, qui sont également financées par l'opération. Ces différentes séances publiques commenceront demain soir par la commune de Pouilley-les-Vignes. Seront donc invités Pouilley-les-Vignes et l'ensemble des communes limitrophes.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.6 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National Observatoire Régional des
Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Programme de travail 2017

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.7 - Avenant à la convention entre le Grand Besançon et Éco Folio

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.8 - Avenant à la convention entre le Grand Besançon et Éco TLC

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°4.9 - Marché de fournitures, d'installation et maintenance d'ordinateurs de bord et de système d'identification sur les bennes à ordures ménagères, permettant l'intégration et la transmission des données à distance, avec fourniture et installation de système de pesée

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Aire d'accueil de Saône -
Processus de régularisation progressive de l'occupation de 3 familles

M. STEPOURJINE.- Il s'agit simplement de mettre 3 compteurs électriques et 3 compteurs d'eau sur l'aire de Saône pour un montant de 14 000 €. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier très vivement le Maire de la commune de Saône qui accueille dans son école les enfants de ces 3 familles, et qui leur permet d'avoir leur repas de midi.

M. DELARUE. - Robert, je te remercie pour ces compliments, mais je voudrais te donner la nouvelle du jour. Mes caravanes sont parties, je n'ai plus de gamin à l'école. Je pense qu'elles partiront le temps que les compteurs soient installés. Toutefois, nous ne savons pas où elles sont parties pour l'instant. Merci pour le compliment, j'apprécie, Robert.

M. STEPOURJINE.- Oui, mais cela fait des années que tu les accueilles.

M. LE PRÉSIDENT.- Faut-il tout de même mettre les compteurs ?

M. STEPOURJINE.- Oui. Ne vous faites pas de souci, elles reviendront.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.2 - Protocole de préfiguration du NPNRU - Reconstitution de l'offre par GBH

M. STEPOURJINE.- Les opérations de relogement des habitants sur les 408 se déroulent à un rythme soutenu. Le dernier logement du bâtiment du centre, celui qui est un petit peu de biais, sera prochainement libéré, ce qui fait que ce bâtiment que nous appelons « le 13 » sera entièrement vide. Nous pouvons remercier tous les acteurs du groupe technique de relogements, les techniciens, les bailleurs, le CCAS pour l'excellent travail réalisé chaque semaine afin de libérer les immeubles des 408. Pour le 13, c'est fait. Il reste actuellement le 29.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU), nous devons reconstituer l'offre de logement en cas de démolition. Nous ne sommes pas contraints, comme dans le contrat précédent, à faire du un pour un.

Ce soir, je vous propose d'aider par une subvention de 74 455 € le bailleur GBH (Grand Besançon Habitat) pour l'achat de 2 bâtiments à Besançon pour être rénovés. Cette somme est à prendre, bien entendu, sur les crédits correspondants au NPNRU qui est piloté par le Grand Besançon avec des participations financières importantes de la Ville de Besançon, de l'État, de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et de la Région, entre autres.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Robert. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.3 - Avenants pour l'année 2017 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Robert ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Rapport n°5.4 - Programmation de droit commun 2017 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est adopté.

Questions diverses

Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

La séance est levée, je vous remercie.